

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 31088, tél. adm. et publ. (039) 31087 CCP 23 313 Lausanne: Saint Pierre 1, tél. (021) 2269 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 324240 CCP 12-2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4.50 3 mois Fr. 13.— 6 mois Fr. 25.— 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

AU GRAND CONSEIL GENEVOIS

M. Babel a-t-il ouvert une crise au sein du gouvernement?

Les députés genevois ont tenu deux longues séances vendredi après midi et soir, pour ne terminer qu'à minuit ou presque. M. J. Brolliet (lib), président et, avant d'aborder l'ordre du jour, rendit un éloquent hommage à M. Th. de Felice (pop) qui a confirmé sa démission de député, après avoir siégé sans discontinuer depuis 1945. Le président Brolliet souligne que cette démission est un événement pour notre Parlement, car M. de Felice a donné sans défaillance un remarquable exemple de parfait législateur par sa connaissance approfondie des lois et règlements. Et M. Brolliet lui souhaite une heureuse retraite, ces vœux étant salués par des applaudissements unanimes. M. de Felice remercie mais reporte sur son parti l'hommage qui lui est adressé.

DANS LA MAGISTRATURE JUDICIAIRE

Sur 78 bulletins délivrés et 77 renrés, valables 62, les députés procèdent à l'élection du président de la Cour de cassation, M. A. Guinand (56 voix), du président et du vice-président de la Cour de justice, MM. Cuenod (51 voix) et Devaud (60 voix), et enfin du président du Tribunal de première instance, M. Piérard (61 voix). Ces magistrats occuperont leur charge pendant les deux dernières années de la législature judiciaire en cours, soit jusqu'au 31 mai 1972. Le conseil a ensuite traité, sur rapport de la Commission de grâce, des

cas de sept détenus condamnés par les tribunaux genevois.

PROJETS RENVOYÉS

Le projet de M. Mermoud (PICS) sur une journée de la paix qui serait fixée le jour du Jeune genevois donne l'occasion à J.-P. Thorel (soc.) de proposer une résolution qui s'oppose à la pratique du tir militaire dès l'âge de 16 ans. Cette résolution fait suite à la récente séance de la Commission fédérale de tir qui s'est tenue à Bienne, au cours de laquelle il fut décidé de proposer au DMF de permettre l'exercice du tir dès l'âge de 16 ans. Elle fut refusée par la majorité bourgeoise contre les voix de la gauche.

Le projet de loi concernant la construction d'un parking à Cornavin a été renvoyé à une commission après intervention de J.-P. Bossy (soc.) et M. Karlen (com.) lesquels critiquent cette proposition alors qu'il conviendrait d'activer en premier lieu la

construction de logements. Les projets de lois sur les votations et élections sont renvoyés à une commission, il en sera de même du projet modifiant la loi sur la nationalité genevoise qui donne l'occasion à Amélia Christinat (soc.), d'intervenir afin que la procédure soit accélérée pour accorder la naturalisation et rendre celle-ci moins onéreuse pour les bourses modestes.

Le projet de loi déposé par M. Guidini (lib.) sur l'éducation routière est renvoyé lui aussi à une commission après de longues explications de son auteur. P. Schmid (soc.) et André Chavanne, conseiller d'Etat, voient avec intérêt que l'on se penche sur cette question.

LES COMPTES DE L'ÉTAT

Trois projets de lois concernant les comptes de l'Etat seront renvoyés à la Commission des finances; il s'agit des crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice 1969, (Suite en dernière page)

LE CLUB DES PINCE-SANS-RIRE

S'il existait chez nous un prix national des pince-sans-rire, l'Association suisse des propriétaires d'immeubles serait un sérieux prétendant à la palme. Dans la catégorie humour noir, bien entendu. Voire dans celle de l'obscurité.

Figurez-vous, en effet, que ces braves gens ont décidé de se « pencher » sur le problème du logement. Jusque-là, rien d'étonnant: cette espèce-là, c'est comme de la baguette de sourcier, ça penche du côté où coule le Pactole... Où cela devient vraiment passionnant, c'est qu'ils ont trouvé une solution. Simple, certes, mais il fallait y penser, et eux seuls, vraisemblablement, pouvaient avoir le culot d'y penser tout haut.

Constatant que « l'intervention de l'Etat dans les problèmes du lo-

gement... a souvent abouti à des injustices sociales » (!!!), ils déclarent que « l'Etat doit diminuer encore plus ses interventions et abolir la réglementation actuellement en vigueur ». Ils ajoutent, pour appuyer, que « les pays les mieux nantis sont ceux où règne la plus grande liberté quant à ces problèmes ».

Dites, lorsqu'on en entend de pareilles, ne trouvez-vous pas qu'il vaudrait la peine de refaire une petite excursion à Berne, en s'y mettant quelques dizaines de milliers cette fois, et d'y gueuler un bon coup, manière de montrer que les locataires aiment bien les plaisanteries, mais que leur sens de l'humour s'émousse, surtout quand les « witz » deviennent indécents? M.-H. K.

Cela s'est passé dans notre pays

Congrès des Italiens en Suisse

Le premier congrès national des Associations d'émigrants italiens en Suisse a pris fin dimanche à Lucerne. Durant la deuxième journée du congrès, huit groupes de travail ont étudié les nombreux problèmes qui se posent aux travailleurs italiens en Suisse. L'élaboration de nouvelles qualifications professionnelles ainsi que la levée des lois statutaires qui réglementent le travail saisonnier ont été proposées. Les questions touchant à la scolarité des Italiens en Suisse et le problème des épouses des émigrants ont été également évoqués.

La constitution d'un comité recouvrant les 427 associations et organisations promotrices de ces journées constitue l'événement le plus important enregistré lors de ce congrès. Toutefois, aucune résolution finale n'a été présentée pour l'instant.

■ INAUGURATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE CUDREFIN. — La nouvelle réserve de Cudrefin, sise sur la rive vaudoise du lac de Neuchâtel, près de l'embouchure de la Broye, a été inaugurée samedi. Ce site d'importance nationale avait été récemment classé par le Gouvernement

vaudois. Il forme l'une des plus importantes réserves ornithologiques d'Europe, couvrant 185 hectares, soit 80 hectares de marais et de roseaux, 45 hectares de bois-taillis et 60 hectares sur le lac. Sa protection est totale, l'homme n'ayant la permission que de circuler sur les sentiers du bois.

■ UN PRINTEMPS VRAIMENT VARIÉ... — De nombreux automobilistes qui se rendaient en cette fin de semaine, soit en montagne, soit dans le sud, ont eu dimanche la désagréable surprise d'être pris par la neige, en Suisse centrale et dans une partie des Grisons. A partir de 900 mètres d'altitude, les conditions de circulation devenaient critiques, car les précipitations tombées dans la nuit de samedi à dimanche s'y étaient transformées en neige. Dans le val d'Urseren (Uri), on comptait jusqu'à un demi-mètre de neige fraîche. Des coulées de neige ont obstrué en plusieurs endroits la route des Schoellenen qui a dû être à nouveau fermée. La police cantonale uranaise et les patrouilleurs du TCS ont eu fort à faire pour éviter un arrêt complet du trafic.

■ MORT DE L'ÉCRIVAIN J. KNITTEL. — L'écrivain suisse d'expression allemande, John Knittel, qui vient de

La « Rose d'Or » de Montreux fête ses 10 ans



La « Rose d'Or », festival international de télévision de Montreux, a fêté officiellement dimanche son dixième anniversaire. Les participants se sont rendus au château d'Oron pour deux banquets offerts par la Société suisse de radiodiffusion et de télévision et l'Office du tourisme de Montreux. Il n'y eut aucun discours, mais des productions de deux orchestres s'inspirant largement de la musique classique et du groupe zurichois des Minstrels. La dixième « Rose d'Or » est placée sous le signe de la « Pop Music ». Notre photo: la soirée d'ouverture, jeudi dernier.

Suffrage féminin communal à Nidwald Appenzell n'a pas voulu reconnaître ses citoyennes

Quatre « landsgemeinde » se sont déroulées dimanche en Suisse primitive, dans les demi-cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures, d'Obwald et de Nidwald. Trois d'entre elles devaient prendre position sur le suffrage féminin. Seul Nidwald a accepté d'octroyer le droit de vote et d'éligibilité généralisé aux femmes, sur le plan communal. Les Rhodes-Intérieures et les Rhodes-Extérieures du canton d'Appenzell n'ont pas agi de même: les citoyens ont en effet refusé d'octroyer les droits civiques à leurs compagnes.

C'est sur une contreproposition d'un groupe de onze jeunes citoyens que les citoyens de Nidwald — ils étaient près de 2000 réunis au lieu-dit « Im Ring zu Wil an der Aa » — ont accepté, à une importante majorité, d'octroyer le droit de vote et d'éligibilité aux femmes en matière communale. Le Conseil d'Etat était, quant à lui, moins « large »: il proposait de rendre le suffrage féminin obligatoire en matière scolaire, religieuse et sociale, mais facultatif en matière politique.

La LMR exige la libération de ses membres détenus

Alors qu'on est toujours dans l'attente d'explications officielles, la Ligue marxiste révolutionnaire vaudoise a publié samedi le communiqué suivant, à la suite de l'arrestation de deux enseignants lausannois et d'un Français dans le canton d'Argovie: « Près d'une semaine après leur arrestation, deux militants de notre organisation sont encore tenus au secret absolu. La police, après avoir tenté de provoquer un « scandale politique » en faisant publier les noms de nos camarades, alors qu'elle savait déjà ne pouvoir trouver de motifs d'inculpation, a rencontré immédiate-

ment un écho complaisant dans une partie de la presse. Cette publicité tapageuse cadre mal avec le secret prétendument nécessaire à l'intérêt de l'enquête. Elle dénote l'embarras des autorités concernées, qui cherchent hâtivement une justification à leurs méthodes arbitraires. » La Ligue marxiste révolutionnaire considère que ces méthodes confinent à la provocation. Elle exige la libération immédiate de ses deux militants. Dès à présent, le nécessaire est fait pour assurer leur défense. On apprendait en effet que Gilbert Baechtold avait accepté d'assumer leur défense.

A PROPOS...

« Le rapport de la sous-commission sénatoriale sur l'étendue de l'engagement américain au Laos, a enfin été publié, mais avec beaucoup de « blancs ». La sous-commission a mis six mois à obtenir l'autorisation de le rendre public. Il est donc en partie dépassé et en partie muet par suite de la censure de certains passages » révèle le Monde du 21 avril.

Et de donner quelques passages du dit rapport. Entre autres celui-ci:

« Le coût total des activités américaines au Laos, y compris les opérations contre la piste Ho Chi Minh s'élève (un blanc) milliards par an. Sur ce total, (un blanc) milliards concernent directement nos efforts au Vietnam du Sud. »

Et cet autre, qui reproduit des déclarations du sénateur Symington, président de la sous-commission:

« Fin 1968, il y avait au moment de la cessation des bombardements du Vietnam du Nord, trois cent soixante-dix-huit sorties quotidiennes au-dessus du Laos. Cela devrait signifier que les avions délogés du Vietnam ont été engagés au Laos. »

J'oubliais de vous dire qu'il n'y a pas de guerre entre les USA et le Laos...

Et d'ailleurs qui, aujourd'hui, s'intéresse au Vietnam ou au Laos? Ce qu'il faut bien appeler de nouveau un « génocide » — employant un mot usé, mais ce n'est pas notre faute! — se perpète à n'en pas douter au Cambodge...

Ayons le mauvais goût de recourir encore à d'autres slogans: action de la CIA, impérialisme, « phase finale du capitalisme »... Jeanlouis CORNUZ.

Un chauffard se tue et tue trois jeunes gens

Une collision frontale de deux voitures a provoqué, samedi à 14 h. 50, la mort de quatre personnes et de gros dégâts, entre Kreuzlingen et Berg. Le conducteur d'une voiture allemande dépassa une dépanneuse peu avant un dos d'âne. Il heurta de front une autre voiture qui roulait correctement en sens inverse et dont les trois occupants furent tués sur le coup. Il s'agit de MM. Walter Forster, 20 ans, Anton Thoma, 21 ans, tous deux de Weinfelden, et de M^{lle} Verena Ruersch, 18 ans, de Bronschhofen. Le conducteur fautif, M. Arno Mueller, 26 ans, Allemand, de Constance, fut grièvement blessé et conduit à l'hôpital cantonal de Muensterlingen, où il devait décéder à 17 heures. Les deux voitures ont été complètement détruites.

■ RADICAUX: NON A SCHWARZENBACH. — L'assemblée extraordinaire des délégués du Parti radical démocratique suisse a décidé à l'unanimité, et après votation, de recommander aux citoyens le rejet de l'initiative Schwarzenbach, lors de la votation populaire du 7 juin prochain.

La Chaux-de-Fonds

CHRONIQUE JURASSIENNE

Les inondations

Depuis vendredi soir, les pompiers ont été à pied d'œuvre pour éviter le pire. La fonte des neiges dans la région des Roulet a amené une formation de petits lacs, tant et si bien que plusieurs immeubles ont été inondés. Au Restaurant des Tunnels, deux pompes ont dû être installées. A Petites-Crosettes 17, il a fallu faire des barrages. Enfin, il y eut près de 80 cm. d'eau dans les immeubles de la rue de l'Hôtel-de-Ville 13, 15 et 17. De nuit comme de jour, les pompiers se sont relayés par groupes de douze pour assurer l'évacuation de l'eau. On signalait aussi des inondations à la rue de la Fiaz 38-40. Enfin, il a fallu barrer la route qui mène aux Roulet, dimanche, celle-ci étant obstruée par quelque 40 cm. d'eau.

COLLISIONS. — Samedi, à 14 h. 45, une automobiliste, M^{me} J. M., descendait la rue de la Fusion. Arrivée à la hauteur de la rue Numa-Droz, elle ne respecta par le « stop » et sa voiture est entrée en collision avec celle de M. C. J., qui roulait normalement sur cette dernière rue. La rencontre fut violente; M. C. J. et M^{lle} M.-L. R. qui l'accompagnait, ont été blessés, le premier au visage et à un coude, la seconde à un genou. De son côté, M^{lle} T. R., passagère de M^{me} J. M., est atteinte d'une fracture de la clavicule.

Le même après-midi, une rencontre assez violente s'est déroulée à l'intersection des rues des Crétets et Morgarten. Dégâts matériels importants.

Dimanche, à 18 h. 20, la voiture d'un automobiliste de notre ville, qui revenait de La Sagne, est entrée en collision avec la voiture de M. E. L., de Corcelles, à la Main-de-La-Sagne. Le premier conducteur n'avait pas respecté le signal « cédez le passage ».

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «Laissez-les vivre!»
EDEN: 20.30, «L'Or se barre».
RITZ: 20.30, «Homme sauvage».
PLAZA: 20.30, «Rocco et ses Frères».
SCALA: 20.30, «Hello Dolly».

Divers

MUSEE D'HORLOGERIE: 14.00 à 17.00, exposition de montres émailées.

Pharmacie d'office

Pharmacie Burki, Charles-Noie 2a.
(Dès 21.00, appeler le No 11.)

CHAUX-DE-FONNIERS SUISSES ET ITALIENS ONT DÉCOUVERT LES JOIES DE LA FRATERNISATION

M. Ballerini rayonnait, samedi soir, en passant de table en table: « sa » soirée de l'amitié italo-suisse — qui est aussi celle de nombreuses autres personnes dévouées, côté italien comme côté suisse — était un succès total: on refusait du monde dans la grande salle de la Maison du Peuple. Chaux-de-Fonniers italiens et Chaux-de-Fonniers suisses, parmi lesquels de nombreuses personnalités, s'amusaient ensemble, mangeaient ensemble des plats italo-suisse copieux et succulents, écoutaient avec le même plaisir un programme musical italo-suisse, dans un décor artistico-didactico-folklorique des plus réussis réalisé par une équipe sous la direction de M. R. Studer à la gloire de la collaboration italo-suisse: on n'avait encore jamais vu ça dans tout le canton.

Soyons francs: ces Chaux-de-Fonniers qui faisaient l'apprentissage de la concitoyenneté-au-dessus-des-origines ne partageaient pas encore indistinctement les mêmes tables, du moins pas partout. Mais ils étaient ensemble et découvraient qu'ils s'y trouvaient bien. Au bout de quelque temps, ils fredonnaient en commun les jolies mélodies que présentait la chorale Pro Ticino, de Saint-Imier; ils rêvaient tous de voir Naples et de vivre en écoutant le Trio de mandolines de Berne et l'excellent ténor Carlo Lunghi; ils marquaient ensemble les tempi de la Chauxoise, qui « chauffait terrible »! Les fiasques de chianti dispensant généreusement leur nectar ajoutaient encore à cette ambiance détendue et chaleureuse de véritable fête familiale et familière, d'où tout guindage, toute mondanité étaient heureusement exclus. Et quand l'orchestre Beat 69 — italo-chaux-de-fonnier lui aussi — prit possession de la scène, ce fut une ruée de jeunes sur la piste de danse; pour fraterniser, ils fraternisèrent, eux aussi: les slows étaient fort propices à cet exercice...

Bref, le programme en apportait pour tous les goûts, les cantines, aussi,

et chacun regagna — à des heures fort diverses d'ailleurs — son foyer en songeant que ce coup d'essai ne laissait aucun doute sur la nécessité de multiples rééditions. Ce sera chose faite dès l'automne: une semaine de manifestations diverses est d'ores et déjà prévue, qui affirmera cette amitié italo-suisse désormais plus tangible.

Cette amitié, une petite partie oratoire, brève mais dense, en fit un éloge cordial. M. J.-M. Nussbaum, président du comité d'organisation, salua la présence du président de la ville, A. Sandoz, et des nombreuses autres personnalités, et remercia tous ceux qui travaillèrent à cette fête. Pierre Aubert, président du Grand Conseil, adressa à l'assemblée, en italien et en français, un message à la fois empreint de force et de sensibilité, qui toucha visiblement les participants et souleva de fréquents et chaleureux applaudissements. Enfin, M. Manfredo Incisa di Camerana, consul d'Italie, évoqua lui aussi le thème dominant de la soirée: l'amitié, la coexistence cordiale.

Peu de paroles donc, mais de bonnes; il fallait, pour une fois, laisser place aux actes. Cette soirée en constituait un excellent et qu'on veut espérer non exceptionnel. Même le président du Conseil général, Philippe Thomi, avait renoncé à un discours et avait choisi d'exprimer beaucoup plus efficacement le sens de l'événement: il avait pris sa clarinette et te vous envoya, avec ses copains de la Chauxoise, un de ces morceaux de jam session qui constituait carrément un symbole! M.-H. K.

Ecole jurassienne de musique: toujours plus d'élèves et de charges

Sous la présidence de M. Marc Le-faivre, de Porrentruy, s'est tenue samedi à Delémont l'assemblée annuelle de l'Ecole jurassienne de musique et Conservatoire de musique de Delémont. Il ressort du rapport présidentiel que l'Ecole et Conservatoire compte 1020 élèves, dont une quarantaine d'élèves professionnels.

Le caractère décentralisé de l'école (les professeurs se rendent dans de nombreuses localités jurassiennes pour y donner des cours) augmente sensiblement les charges. Au cours du cinquième exercice de l'école, les charges

se montaient à environ 450 000 fr. et le produit à 420 000 fr. en chiffres ronds, ce qui fait une perte de 30 000 francs. Ajouté au découvert du début de l'exercice, le découvert total de l'école se monte à 130 000 fr. Le canton de Berne alloue chaque année une subvention de 70 000 fr. pour les classes professionnelles et les communes jurassiennes versent au total 25 000 fr. pour l'école. A titre de comparaison, le Conservatoire de la ville de Berne touche 80 000 fr. de subventions de l'Etat et 800 000 fr. de la ville. Celui de Biègne, 120 000 fr. du canton et 500 000 fr. de la ville. Il sera demandé aux communes jurassiennes de faire des efforts pour soutenir l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique.

DELEMONT: Information sur l'objection. — Une cinquantaine de jeunes se pressaient samedi après midi dans une salle delémontaine pour discuter des problèmes de l'objection de conscience avec Arthur Villard, président de la branche suisse de l'Internationale des résistants à la guerre. On notait dans la salle la présence d'Henri Parrat, préfet du district de Delémont et de l'abbé Paul Monnin, chef du décanat de Delémont.

Lors de la discussion, A. Villard indiqua que si les méthodes d'action des résistants à la guerre s'étaient radicalisées, ce n'était pas là l'expression de leur volonté, mais cela décollait des condamnations de plus en plus nombreuses qui frappaient les objecteurs de conscience et les incitaient ainsi à contester toujours plus souvent la législation. En outre, M. Jean-Philippe Oriet, un jeune homme de Genève, exposa les objectifs du ROC (Rassemblement des objecteurs de conscience) qui a été créé au mois de novembre, en vue d'étudier les problèmes pratiques qui se posent aux objecteurs.

COURT: Petit cycliste blessé. — Circulant à bicyclette samedi, à 16 h. 15, au quartier du Moulin, à Court, un enfant de la localité, Jean-Robert Mumenthaler, 8 ans, s'est jeté contre une voiture conduite par M. Plinio Zuchetto, de Moutier. Souffrant d'une fracture de la clavicule, d'une commotion cérébrale et de multiples contusions, l'enfant a été transporté à l'Hôpital de Moutier. (w.)

MOUTIER: Canoëiste en péril. — Samedi, au cours d'une descente d'entraînement en canoë en vue de disputer dimanche le 9^e Derby de la Birse à Moutier, Christine Kleiber, 19 ans, de Bâle, a manqué le passage d'un dévaloir sur une chute d'eau. Elle a brisé son embarcation et s'est fracturé la jambe gauche. Emportée sur quelques mètres par le fort courant, elle réussit juste avant la chute à s'agripper à une corde de sécurité, où les organisateurs lui ont porté secours dix minutes plus tard. Elle a été transportée à l'Hôpital de Moutier. (w.)

DIESE: Quadruple évasion. — Dans la nuit de samedi à dimanche, quatre jeunes pensionnaires de la Maison d'éducation de la Montagne-de-Diesse se sont évadés. La police en a repris un à La Neuveville, tandis que les trois autres volaient une auto dans cette localité, auto qui fut retrouvée à Büchs.

TAVANNES: Séance de l'UPJ. — Présidé par M. Marc Houmard, président central, le Comité central de l'Union des patriotes jurassiens a siégé samedi à Tavannes. Il a diffusé un communiqué disant qu'au moment où l'on va désigner un successeur à M. Graber au sein de la commission des « quatre sages », il « rappelle qu'il a formulé des propositions précises et réalisables en vue de l'élaboration d'un statut du Jura, propositions qui gardent leur valeur ». Il a en outre appelé les électeurs à voter pour les candidats antiséparatistes aux prochaines élections.

Appel aux femmes!

Ménagères, ouvrières, employées, vendeuses, enseignantes, femmes de professions libérales, toutes vous êtes concernées par la Fête du travail, le 1^{er} mai, parce que toutes vous apportez votre contribution à l'économie nationale, par votre activité. Vous constituez une réserve précieuse de main-d'œuvre, les ménagères comme les autres, réserve où l'on puise volontiers, mais pour laquelle, presque toujours, on ne met pas le prix qui lui revient en fonction de son travail. Dans l'industrie, c'est près du tiers du personnel qui est féminin, dans le commerce, l'administration, les services, c'est pas loin de la moitié. On peut aisément calculer, sur cette base, ce que le travail de la femme — y compris celui de la ménagère qui, en Suède par exemple, est rétribué par l'Etat — rapporte à l'économie et aux finances du pays. Or, ce travail féminin n'est presque jamais rétribué à sa juste valeur et le plus souvent la

femme n'occupe que des fonctions subalternes, même à qualification égale, et sa situation ne changera pas si elle ne réclame pas.

Le 1^{er} Mai est l'occasion, pour toutes les femmes laborieuses, de manifester, par leur présence au défilé du 1^{er} Mai et aux autres manifestations de cette journée, leur désir et leur volonté d'obtenir des droits égaux, tant économiques que politiques.

Femmes de toutes les professions, saluez le 1^{er} Mai, fête des travailleurs et des travailleuses, en vous joignant soit au groupe de votre syndicat ou de votre entreprise, soit au groupe des femmes.

A La Chaux-de-Fonds, la manifestation aura lieu le vendredi après midi. Le groupement féminin sera intégré au premier groupe du cortège qui se rassemblera devant la gare à 13 h. 30 et qui défilera derrière le panneau: « Pour la protection des locataires et des consommateurs. » Jy

Le Locle

Assemblée de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs

Cette importante réunion s'est déroulée vendredi en fin d'après-midi à l'Hôtel des Trois-Rois. Le président M. J.-P. Mauler, a salué la présence de MM. C. Grosjean, conseiller d'Etat, R. Felber, président du Conseil communal du Locle, Noël, représentant du Comité central de la SSE; Bonetti, Béguin et Subilia, du département technique de la SSE; Ghilmetti et Humair, de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie; et des représentants des fédérations vaudoise, genevoise, fribourgeoise, valaisanne et jurassienne. Il a remercié M. O. Fischer, conseiller national et directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) d'avoir bien voulu accepter de parler « des problèmes importants qui préoccupent actuellement les arts et métiers suisses », à l'issue de l'ordre du jour statutaire.

Après que M. C. Maspoli, ait remercié la Fédération neuchâteloise d'avoir fait confiance à la section du Locle pour assurer l'organisation de la réunion. M. J.-P. Mauler, excellent président a commenté brièvement les points importants du rapport d'activité de l'exercice 1969, que les membres avaient reçu par écrit. Il faut dire M. Mauler, repenser les entreprises pour devenir efficace, rester ouvert au progrès et savoir évoluer, limiter les hausses en accroissant la productivité. La création du Centre professionnel de Colombier doit permettre la formation d'un personnel qualifié. Le métier de maçon est un excellent métier trop longtemps laissé de côté par les jeunes. Cette année quinze apprentis ont passé leur diplôme avec

succès, cinquante autres sont en période d'apprentissage, cela marque un tournant et un espoir pour l'avenir. Des cours sur la prévision des accidents seront organisés dans le canton. Enfin M. Mauler rend attentif l'assemblée sur le fait que le respect et l'application des conventions passées avec les syndicats ouvriers doivent être appliqués scrupuleusement pour éviter des grèves sauvages du genre de celle qui a éclaté à Genève.

M. Noël, a regretté que les partisans de l'initiative Schwarzenbach fassent appel à des sentiments particulièrement bas dans leur propagande. L'importance de l'industrie du bâtiment peut-être illustrée par un chiffre pour notre canton. En effet la Fédération des entrepreneurs a versé en salaires 45 millions de francs en 1969.

Après de courtes interventions de MM. Comina et Subilia, l'assemblée statutaire s'est terminée par l'adoption à l'unanimité des différents rapports; puis la parole a été donnée à M. O. Fischer, qui est un homme qui ne manque pas d'habileté, il en a même trop à notre gré, il ferait une très belle carrière dans l'illusionnisme. Nous reviendrons peut-être sur son exposé, mais en dehors du compte rendu de l'assemblée. Durant le souper R. Felber, dans un excellent exposé apporta le salut de la ville du Locle, et dit en quelques mots qu'on pouvait bien penser qu'il ne pouvait pas suivre M. Fischer, dont il était loin de partager les idées. E. Mls.

MÉMENTO LOCLOIS

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative (dès 21.00, le No 17 renseigne).

Neuchâtel

RN 5: Rapport final de la Commission spéciale

Ce rapport devant être présenté au Conseil général le 4 mai prochain, nous pensons utile de le présenter à nos lecteurs.

Rappelons que la commission qui a élaboré ce rapport est composée de 15 membres et avait été instituée le 9 septembre 1963.

En mai 1968, elle a déposé un rapport intermédiaire exposant les motifs qui l'ont conduite à prendre la décision de principe de renoncer au tracé centre (projet de l'Etat) et de se prononcer en faveur du tracé sud, assorti d'une certaine nombre de considérations: la route sud doit être construite en tunnels ou en tranchée ouverte dans le but d'éviter la création d'une barrière entre la ville et le lac. Il s'agit, en particulier, de la liaison avec le lac soit sauvegardée dans le secteur Beau-Rivage—Beaulac par un tunnel suffisamment enfoncé pour que la route ne constitue pas un écran; l'extension de la ville vers le lac est souhaitable, mais le ca-

ractère et le cachet de la cité doivent être conservés. A cet effet, l'urbanisation des terrains gagnés par remblayage doit être étudié à fond dès maintenant de façon à éviter plus tard des improvisations et des décisions brusquées.

La commission propose que l'Etat entreprenne une étude de route sud. Elle demande l'établissement de plans d'aménagement général pour la ville et les zones suburbaines, un plan de transport pour les mêmes régions et une étude de circulation. La commission demande une répartition judicieuse des emplacements de parcs et suggère de limiter les remblayages devant le quai Osterwald et de repenser le problème du développement de l'Université. L'Etat a accepté d'exécuter l'étude du tracé sud. Telle était la situation en mai 1968. Aujourd'hui, la commission est en mesure de présenter son point de vue définitif!

C'est ce que nous vous présenterons dans un prochain article. Pz.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

ASSEMBLÉE DU PARTI SOCIALISTE. — En vue des prochaines élections, le Parti socialiste de Saint-Imier a tenu une assemblée fort bien revêtue à la Maison du Peuple. En présence du maire Delaplace, ce fut le député sortant Haegeli qui présida l'assemblée et qui présenta les candidats du district au Grand Conseil: Marc Haegeli (ancien), Tramelan; Samuel Amstutz, Corgémont; Roger Criblez, Cortébert; Francis Degoumois, Tramelan; Jean-Pierre Monbaron, Renan; Henri Sommer, Saint-Imier.

L'orateur principal de la soirée était notre conseiller d'Etat Henri Huber qui souligna toute l'importance de ces élections du point de vue jurassien. Sur le plan cantonal, le Parti socialiste jurassien a lancé une initiative en 1969, concernant les trois semaines de vacances pour tous, qui fit place à un contreprojet favorable. Les mandataires socialistes auront aussi pour tâche de défendre une éventuelle révision partielle de la loi sur les impôts. En conclusion, l'orateur invita les membres présents à faire campagne pour ces élections. Alors, que chacun fasse un effort! Allez voter les 1^{er}, 2 et 3 mai!

PARC DES SPORTS LA CHAUX-DE-FONDS

JEUDI 30 AVRIL NOCTURNE À 20 H. 15

FRIBOURG

Championnat suisse de L. N. A

Prix des places habituels
Location: voir affiches

Résultats et classements

LNA

Bâle—Lugano, 4-0
Bellinzzone—Saint-Gall, 2-1
La Chaux-de-Fonds—Grasshoppers, 2-1
Lausanne—Wettingen, 4-2
Young-Boys—Bienne, 2-1
Winterthur—Servette, 0-2
Zurich—Fribourg, 1-0

1. Zurich	20	12	4	4	39-22	28
2. Bâle	20	11	5	4	45-21	27
3. Lausanne	21	8	11	2	45-31	27
4. Servette	21	8	8	5	43-30	24
5. Grasshopp.	21	9	6	6	30-21	24
6. Young-Boys	21	9	5	7	38-33	23
7. Lugano	21	8	7	6	34-31	23
8. Winterthur	21	8	4	9	33-34	20
9. Fribourg	20	7	3	10	21-23	17
10. Bienne	21	6	5	10	22-40	17
11. Chx-de-Fds	19	7	2	10	26-41	16
12. Bellinzzone	21	4	8	9	20-35	16
13. Saint-Gall	20	5	3	12	24-40	13
14. Wettingen	21	5	3	13	25-43	13

LNB

Aarau—Martigny, 1-1
Bruhl—Chiasso, 0-0
Etoile Carouge—Thoune, 1-1
Mendrisiostar—Sion, renvoyé
UGS—Lucerne, 1-2
Young-Fellows—Xamax, 1-3
Granges—Langenthal, 6-0

1. Sion	19	13	4	2	52-18	30
2. Lucerne	21	12	5	4	43-26	29
3. Granges	21	9	6	6	37-21	24
4. Mendrisio	19	6	9	4	30-19	21
5. Y.-Fellows	21	7	7	7	30-24	21
6. Xamax	21	8	5	8	36-40	21
7. Chiasso	21	8	4	9	31-29	20
8. Urania	20	6	7	7	27-27	19
9. Aarau	21	7	5	9	18-21	19
10. Et. Carouge	21	7	5	9	30-36	19
11. Martigny	21	7	5	9	30-36	19
12. Bruhl	19	5	8	6	16-25	18
13. Thoune	21	2	12	7	20-32	16
14. Langenthal	20	3	4	13	21-57	10

Sport-Toto

1 1 1 1 2 1 1 x x x x 2 2

Loterie à numéros

5 9 15 27 29 39
Numéro complémentaire : 20

La première ligue

Groupe romand: Campagnes—Meyrin, 2-2; Minerva—Chênos, 0-2; Monthey—Malley, 8-0; Neuchâtel—Berne, 1-1; Vevey—Le Locle, 1-2; Yverdon—Rarogne, 0-1. — Classement: 1. Vevey, 20-31; 2. Monthey, 19-26; 3. Chênos et Meyrin, 18-23; 5. Rarogne, 19-21; 6. Minerva, 19-19; 7. Nyon, 18-18; 8. Le Locle, 17-15; 9. Berne, 19-15; 10. Yverdon, 20-15; 11. Campagnes, 19-13; 12. Malley, 18-12; 13. Neuchâtel, 18-11.

Groupe central: Concordia—Moutier, 0-0; Durrenast—Breite, 1-2; Emmenbrücke—Delémont, 0-0; Soleure—Porrentruy, 2-2; Sursee—Nordstern, 2-1; Zofingue—Berthoud, 4-0. — Classement: 1. Delémont, 20-32; 2. Porrentruy, 20-25; 3. Durrenast, 18-22; 4. Berthoud, 19-21; 5. Moutier, 17-19; 6. Breite, 18-19; 7. Soleure, 19-18; 8. Emmenbrücke, 19-17; 9. Breitenbach, 19-16; 10. Nordstern, 19-15; 11. Zofingue et Sursee, 19-14; 13. Concordia, 20-14.

Groupe oriental: Kusnacht—Police Zurich, 3-1; Juventus—Buochs, 4-1; Red Star—Uster, 3-3; Rorschach—Amriswil, 2-2; Vaduz—Locarno, 0-1; Zoug—Frauenfeld, 1-0. — Classement: 1. Locarno, 20-26; 2. Baden, 17-24; 3. Buochs, 19-24.

FOOTBALL SATUS

Série interrégionale: Folgore—Carouge, 4-2; Renens—Hispania, 1-3; Arve—Juventus, 0-0.
Série A, Genève: Hispania—FOBB, 0-3; Carouge II—Chêne-Eaux-Vives II, 1-3; Semina—Genève-Ville, 3-1; CLIG—Jonction, 3-3; Gervaisia—Rapid, 0-1.
Série B, Genève: Colorado—Rapid II, 6-0; Hungaria—Priuré-Grottes Ia, 5-1; Priuré-Grottes Ib—Colorado II, 1-0.
Vétérans: Plainpalais—Chêne-Eaux-Vives, 4-0; Jonction—Semina, 1-2; Hispania—Carouge, 7-0; Rapid—Hungaria, 4-2.

● Tout club autrichien pourra engager désormais trois joueurs étrangers au lieu de deux jusqu'à présent. Telle est la principale mesure de « libéralisation » adoptée par la Fédération autrichienne de football. Cette mesure permettra de remédier à l'émigration (notamment en Allemagne) des meilleurs footballeurs autrichiens en favorisant l'achat de joueurs talentueux dans les pays de l'Est ou scandinaves.

LE K.-O. DES GRASSHOPPERS

LA CHAUX-DE-FONDS—GRASSHOPPERS, 2-1 (1-0). — Deux mille huit cents spectateurs. Arbitre: M. Marendaz (Lausanne). Buts: 21' Wulf, 53' Bai, 83' Grah.

La Chaux-de-Fonds: Streit; Mérilat, Thomann, Sandoz, Richard; Friche, Wulf; Bai, Jeandupeux, Zurcher, Brosard.

Grasshoppers: Deck; Mocellin, Aerni (Durr), Citherlet, Scheibel; Staudenmann, Grah; Noventa (Ruegg), Meier, Gröbli, Hollenstein.

Une victoire contre Bienne, puis une seconde contre Grasshoppers, voici La Chaux-de-Fonds sur la bonne voie. Le match de jeudi contre Fribourg sera encore capital. Après quoi, si nous assistons à la troisième victoire con-

sécutive, La Chaux-de-Fonds pourra se considérer comme hors de danger.

Mais, à vrai dire, La Chaux-de-Fonds, qu'on a dit menacée de relégation voici plusieurs semaines, n'est pas si mauvaise que cela. Les hommes de Vincent sont en pleine reprise. Dans tous les cas, ils n'ont pas volé leur victoire contre Grasshoppers qui jouait pourtant sa dernière carte dans la course au titre.

De ce résultat favorable à La Chaux-de-Fonds, on peut ressortir deux choses: la première, c'est que le club de la Charrière se met de plus en plus au « chaud ». La seconde, c'est le k.-o. de Grasshoppers qui doit être maintenant ne plus se faire d'illusion quant au titre.

Si, au cours de la première mi-temps, Grasshoppers et La Chaux-de-Fonds

furent de force égale, en revanche, après le thé, La Chaux-de-Fonds fut plus combative. Aussi, lorsque Bai porta la marque à 2-0, ce fut nettement mérité.

Par la suite, La Chaux-de-Fonds est un passage à vide, mais, grâce au tandem Wulf-Friche qui fut le point fort de La Chaux-de-Fonds, Grasshoppers ne parvint pas à battre Streit. Il fallut attendre la 83^e minute pour voir Grah ramener le score à une meilleure allure pour les Zurichois. Là, on se demande encore si le Suédois n'était pas hors jeu. Certes, il y eut la déviation de Sandoz, mais au départ du tir? M. Marendaz a donc été seul juge. Il nous a d'ailleurs confirmé après le match la position valable de Grah dans cette action.

Mais passons! La victoire chaux-

de-fonnière est là. La trouvaille de Vincent fut le rôle confié à Richard. L'entraîneur chaux-de-fonnier redoutait le trio de pointe zurichois avec Meier, Grah et surtout le jeune Noventa. Il confia donc à Richard le poste d'arrière gauche pour contrer Noventa. Ce fut réussi, puisque Noventa ne fit plus apparition après le repos et qu'il céda sa place à Ruegg. Avec Richard derrière, cela libéra d'autre part Wulf qui put se porter bien au-delà dans le camp zurichois, facilité qu'il était encore par la position en retrait de Grah.

Comme il fallait s'y attendre, Jeandupeux fut étroitement surveillé. Mais le Chaux-de-Fonnier fut en forme et il faut plus que Staudenmann ou Aerni pour le contrer. Hussy, une fois de plus à la tribune, s'en est certainement convaincu.

Nous avons déjà parlé du but de Grah. Ceux de La Chaux-de-Fonds furent bien réussis. D'abord, c'est Zurcher qui a servi une balle de corner à Wulf. Opportuniste, l'Allemand surprit tout le monde avec sa tête et Deck n'y put rien. Lorsque Bai réalisa le deuxième but, il remercia Méritat de lui avoir préparé une belle balle en profondeur. Bai fut alors bien placé pour mystifier deux défenseurs et il ne laissa aucun espoir à Deck. En vérité, et ce seront nos dernières lignes, La Chaux-de-Fonds a bien mérité ce 2-1. Elle fut d'ailleurs très près d'un troisième but (tir de Bai sur Deck et déviation de la balle sur le montant).

Et maintenant, Fribourg jeudi, puis, mercredi 6 mai, Bâle, et cela malgré la finale de la coupe d'Europe des champions. Bien heureusement pour le caissier, on jouera à 18 h. à la Charrière. Raymond DÉRUNS.

WETTINGEN ÉTONNANT

LAUSANNE—WETTINGEN, 4-2 (2-0). — 4000 spectateurs. Arbitre: M. Scheurer (Bettlach). Buts: 6' Kerkhoffs, 40' Zappella, 52' Beichter, 61' Vuilleumier, 72' Sutter, 79' Durr (penalty).

Lausanne: Favre; Weibel, Chapuisat, Richard, Loichat; Durr, Lala; Zappella, Vuilleumier, Hosp, Kerkhoffs.

Wettingen: Hauser; Markwalder, Biocic, Fischbach, Dikk; Lenherr, Sutter; Kramer, Beichter, Meier, Wernle.

A voir jouer Lausanne au début, on comprit très rapidement que les protégés de Vonlanthen n'avaient pas du tout l'envie de se laisser surprendre par les Argoviens. On eut même l'impression que les Vaudois (qui menaient

2 à 0 au terme des 45 premières minutes) allaient être aussi brillants, aussi percutants que contre Bienne.

Mais lorsque Beichter ramena le score à 2 à 1 au début de la reprise, on commença à trembler pour Lausanne. Les Argoviens avaient tout à coup repris l'espoir et contre toute attente présentaient un football qui vaut beaucoup plus que ne l'indique leur classement de bons derniers. Ainsi, plusieurs fois on eut l'impression qu'ils allaient obtenir l'égalisation lorsque Vuilleumier, dix minutes plus tard, mit tout le monde d'accord.

Lausanne a triomphé, c'est normal, mais Wettingen a surpris en bien. Les élèves de Tschui jouent en vitesse et sont physiquement forts. Pour Lausanne, il a surtout manqué à un certain moment, un sens des responsabilités. Et pourtant Durr donna l'exemple. Mais il ne fut pas suivi par tous.

LUCERNE MIEUX QU'UGS

UGS—LUCERNE, 1-2 (1-2). — Stade de Frontenex. 1250 spectateurs. Arbitre: M. W. Gallmann d'Oberrieden. Buts: 3' Meyer, 25' Fragnière, 35' Meyer.

UGS: Forestier; Bruderer, Gonnet, Ernst, Schildknecht; Tallent, Roth; Keller, Pivetta, Demierre, Fragnière. Lucerne: Janser; Bischof, Tholen, Haefliger, Lustenberger; Gwerder, Milder; Meyer, Van den Bosch, Sidler, Zimmermann.

Sur un terrain glissant, les visiteurs obligèrent les locaux à leur laisser les deux points, par deux buts de Meyer, qui fit une très belle partie. Sitôt le coup d'envoi, Lucerne attaque et presse la défense locale. A la 3^e minute, Ernst et Gönnet se laissent surprendre par Milder qui glisse à Meyer qui dévie dans les buts de Forestier; c'est déjà 0-1. Lucerne domine et mène la danse devant un UGS très peu inspiré. Forestier excellent d'habitude n'est pas dans le coup, et tous ses dégagements aboutissent sur un joueur lucernois. Lucerne occupe le centre du terrain, et lance des attaques très dangereuses. Alors que Lucerne domine, Pivetta reçoit le ballon, ouvre entre Haefliger et Tholen, Fragnière survient, reprend le ballon et c'est l'égalisation. On en est à 1-1. UGS va-t-il se reprendre, tout le monde le croit, mais au contraire les Lucernois dominent à nouveau les « violet » qui ne font rien de bon. A la 35^e minute, sur centre de Van den Bosch, Meyer reprend de la tête et porte la marque à 2-1 pour les visiteurs. A nouveau la défense genevoise était mal placée et a concédé un but évitable. Lucerne joue beaucoup mieux que les locaux, et nous montre un bon football; la preuve: Lu-

cerne a dominé les trois quarts de la rencontre, mais ne pouvait marquer contre un UGS en défense. La victoire de Lucerne est méritée. Quant à UGS, pour gagner il faut jouer et aller chercher le ballon et non l'attendre surtout contre Lucerne, qui lui s'approche tranquillement de l'ascension en LNA. Georges Veluzat.

Xamax: APRÈS LE REPOS

YOUNG-FELLOWS—XAMAX, 1-3 (1-0). — Buts: 12, Laupper (penalty), 49' et 70' Bonny, 51' Stierli.

Young-Fellows: Straessle; Dittli; Kammer, Kubler, T. Scherrer; Corti, Guntli, Laupper, Caduff, Cina, Wolfensberger.

Xamax: Jaccottet; Egli, Mantoan II, Favre, Monnier, Stierli, Bonny, Chianussi, Manzoni, Brunnenmeier, Mantoan I (Widmer).

Xamax est revenu de son voyage à Zurich avec une victoire très précieuse qui lui permet de respirer et de se pencher maintenant vers l'avenir. Le match avait pourtant mal débuté pour les Neuchâtelois, puisqu'ils encaissèrent un but après douze minutes déjà sur penalty. Ce résultat fut celui de la mi-temps.

En seconde période, changement de décor; les hommes de Garban prirent la situation bien en main et renversèrent rapidement le résultat. Le spectacle présentait une qualité et les Neuchâtelois dominèrent dans tous les domaines. A aucun moment en seconde mi-temps les locaux n'ont donné l'impression de pouvoir s'imposer. La formation neuchâteloise est en nets progrès et peut faire une très honorable fin de championnat. L'équipe est à féliciter en bloc avec une mention toute spéciale à Brunnenmeier, Stierli et Bonny.

Young-Fellows n'était pas au mieux de sa forme, mais il est vrai aussi qu'en ce dernier dimanche d'avril Xamax était fort trop pour cette formation zurichoise moyenne. E. M.

Carouge: DANS LA DERNIÈRE SECONDE

CAROUGE—THOUNE, 1-1 (0-1). — Buts: 34' Hug, 90' Fatton.

Etoile Carouge: Poulet; Haymoz, Lavorel, Burgisser, Fuchs; Roch, Fatton; Schurmam, Marquard, Muller, Gall (Glauser).

Thoune: Latour; Aebersold, Gfeller, Liechti, Pescador; Gerber, Torche; Hug, Tchabold, Luder, Zahnd.

Cette rencontre importante pour les deux équipes se dispute devant un nombreux public. D'emblée Carouge attaque et se crée des situations dangereuses devant les buts de Latour qui se défend de fort belle façon. La ligne d'avant locale n'est pas dans un bon jour et manque tout ce qu'elle veut devant la défense bernoise. Alors que Carouge domine dans tous les domaines, une contre-attaque de Thoune se termine par un but marqué par Hug à la 34^e minute. Depuis ce coup du sort, Carouge domine sans cesse mais ne peut marquer, car les visiteurs se sont repliés et se défendent à huit ou neuf arrières. Toute la rencontre se disputera dans le camp de Thoune, mais la maladresse des locaux, leur manque de vitesse, la belle

partie de Latour, empêchèrent les hommes de la cité sarde d'égaliser. Ce n'est qu'à la dernière seconde, sur corner, que Fatton égalisa. Ainsi Carouge sauve un point. Devant une équipe assez faible, les Carougeois frôlèrent la défaite. Une reprise en main doit être urgente, sans cela les déboires arriveront très vite. Georges Veluzat.

ROESCH QUITTE SION

Peter Roesch, qui entraîne Sion depuis 1968, ne renouvellera pas le contrat qui le lie au club valaisan et qui se termine au mois de juin. Roesch a notifié par écrit sa décision.

● Réserves, groupe A: Bâle—Lugano, 5-2; Lausanne—Wettingen, 4-0; Winterthur—Servette, 3-1; Young-Boys—Bienne, 3-2; Zurich—Fribourg, 0-1. — Groupe B: Aarau—Martigny,

2-1; Bruhl—Chiasso, 1-1; Etoile Carouge—Thoune, 0-0; Granges—Langenthal, 8-1; Young-Fellows—Xamax, 5-1.

● Luigi Riva a terminé nettement en tête du classement des meilleurs marqueurs de buts du championnat d'Italie de première division. Il s'adjuge ce trophée pour la troisième fois, et pour la seconde fois consécutive.

Cette semaine

30 avril: La Chaux-de-Fonds—Fribourg. — 3 mai: Suisse—France, à Bâle.

9-10 mai: ligue nationale A: Bienne—Zurich, Fribourg—Winterthur, Grasshoppers—Young-Boys, Lugano—Bellinzzone, Saint-Gall—Lausanne, Servette—Bâle, Wettingen—La Chaux-de-Fonds.

Ligue nationale B: Chiasso—Mendrisiostar, Langenthal—Young-Fellows, Lucerne—Etoile Carouge, Martigny—Bruhl, Sion—UGS, Xamax—Aarau, Thoune—Granges.

Football à l'étranger

FRANCE. — En match d'appui des quarts de finale de la coupe, à Dijon: Valenciennes—Paris Neuilly, 2-1. Valenciennes est qualifiée pour les demi-finales, où il rencontrera Nantes.

● Championnat de deuxième division (23^e journée): Gazelec Ajaccio—Reims, 2-1; Lorient—Cannes, 3-0; Dunkerque—Aix, 2-0; Boulogne—Monaco, 2-0.

ITALIE. — (30^e et dernière journée): Bari—Juventus, 2-1; Brescia—Lazio, 0-0; Milan—Lanerossi, 1-0; Palermo—Fiorentina, 1-1; Roma—Bologna, 1-2; Sampdoria—Internazionale, 0-5; Torino—Cagliari, 0-4; Verona—Napoli,

1-0. — Classement final: 1. Cagliari, 45 points; 2. Internazionale, 41; 3. Juventus, 38; 4. Milan, 36; 5. Fiorentina, 36; 6. Napoli, 31; 7. Torino, 30; 8. Lazio, 29; 9. Lanerossi, 29; 10. Bologna, 28; 11. Roma, 28; 12. Verona, 26; 13. Sampdoria, 24; 14. Brescia, 20; 15. Palermo, 20; 16. Bari, 19. Les trois derniers sont relégués.

ALLEMAGNE. — Rotweiss Essen—Schalke 04, 1-1; Hambourg—Hertha Berlin, 1-0; Kaiserslautern—Cologne, 3-2. — Classement: 1. Borussia Moenchengladbach, 32-47; 2. Bayern Munich, 32-44; 3. Hertha Berlin, 32-41; 4. Cologne, 33-41; 5. Borussia Dortmund, 32-35; 6. Eintracht Francfort, 32-33.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

LA SÉRIE NOIRE DE SIFFERT

Les 1000 kilomètres de Monza, quatrième épreuve du championnat international des marques, ont permis aux Porsche de marquer un point supplémentaire dans le match qui les oppose aux Ferrari, et à la paire mexico-finlandaise Rodriguez-Kinnunen de signer sa troisième victoire de la saison. Pour Jo Siffert, par contre, cette épreuve ne fait qu'allonger la série noire de malchance qui l'accable depuis le début de l'année.

Pourtant, tout avait bien commencé pour le Fribourgeois. L'usine Porsche avait amené à Monza deux exemplaires du nouveau moteur de 5 litres, devant remplacer le 4,5 litres actuel sur les 917. L'un fut monté sur la voiture de Siffert-Redmann, tandis que le second était attribué à Elford-Ahrens. Les deux pilotes vedettes surent en faire bon usage, puisque Siffert s'assura la « pole position » à laquelle donne droit la meilleure performance des essais, tandis qu'Elford réalisait le troisième temps, battu de 4 centièmes par la Ferrari d'Aman-Merzario. Las! durant les dernières mi-

nutes de ces essais, alors que Siffert venait de fixer définitivement le meilleur temps à 1 centième seulement du record absolu du circuit, sa voiture se mit à dégager une fumée bleue de mauvais augure. Les mécaniciens décelèrent une fuite d'huile difficilement réparable puisque nécessitant le démontage presque intégral du moteur. Le 5 litres fut remplacé pour la course par le classique 4,5 litres et Siffert perdit tous ses atouts. Il abandonna par la suite en course après avoir fait un tête-à-queue.

● Le Suisse Jurg Dubler a remporté le Prix de Barcelone de formule 3, qui s'est déroulé sur le circuit de Montjuich. L'épreuve comportant 132 kilomètres disputés en 35 tours. Dubler s'est imposé dans le temps de 59' 17"4, au volant d'une Chevron.

● Dimanche, la course de côte nationale de Fribourg, qui s'est déroulée entre les villages singinois de Saint-Antoni et Obermonten, s'est terminée comme prévu par une nette victoire



de Joseph Siffert. Au volant d'une Brabham-Repco, le grand champion réalisa le meilleur temps dans les deux manches. A son deuxième essai, il établit un nouveau record du parcours avec le temps de 43"34 (moyenne 109 km. 644).

● Le Néo-Zélandais Chris Amon, au volant d'une March Ford, a remporté l'International Trophy de Silverstone, (Northamptonshire), épreuve annuelle de formule 1 et de formule 5000. La course s'est déroulée en deux manches, Amon remportant la première et l'Ecosais Jackie Stewart, champion du monde des conducteurs, la deuxième également sur March Ford.

Merckx k.-o. par Aimar

Pour une fois Eddy Merckx n'a pas gagné. Il a été mis k.-o. par un esprit d'équipe des Français, mais surtout par Lucien Aimar qui, au terme d'une échappée de 133 km., sur les 140 que comprenait la course, c'est-à-dire le 47^e Critérium de la polymultipliée, a remporté l'épreuve.

Sur le circuit de Sens-Paron, très difficile, plus dur pour beaucoup que celui de Chanteloup, attaquant dès le premier tour, Lucien Aimar fut immédiatement rejoint par le jeune Français Pierre Gauthier, puis vers le 13^e kilomètre par le Belge Joseph Bruyère, équipier d'Eddy Merckx.

Dès lors, personne ne devait se joindre à ce groupe. Gauthier, malchanceux, après avoir fait jeu égal avec ses deux compagnons d'échappée, disparut au 16^e tour sur une crevaillon et se retrouva dans le groupe de chasse. Quant à Bruyère protégé par Merckx, qui semblait bien près de remporter sa première victoire professionnelle tant il parut fort, de l'aveu même d'Aimar, il joua une nouvelle fois de malchance. Dans la côte de la Chèvre, longue et face au vent et à la pluie qui sévit sans discontinuer, il tenta de décambrer Aimar à 14 km. du but. Il semblait en avoir les moyens, mais l'ancien vainqueur du Tour de France put puiser dans ses réserves pour faire face à cet assaut.

Il apparut que Bruyère commit là une erreur en voulant porter l'estocade un peu trop tard. C'est Aimar au contraire qui devait avoir le dernier mot. Au tour suivant — l'avant-dernier — son démarrage coïncida avec une crevaillon du Belge. A 7 km. du

but, le Français avait 39" d'avance et l'04" sur la ligne d'arrivée, qu'il franchit en grand vainqueur.



Vifian, notre champion suisse, a fait une bonne course et termina douzième

1. Aimar (Fr), les 140 km. 700 en 4 h. 05' 56" (moyenne 34 km. 326); 2. Bruyère (Be), à 1' 04"; 3. Bouloux (Fr), à 4' 54"; 4. Poulidor (Fr), à 4' 57"; 5. Merckx (Be), à 6' 34"; 6. Bellone (Fr), à 6' 36"; 7. Delisle (Fr), à 6' 39"; 8. Danguillaume (Fr), à 6' 45"; 9. Pinignon (Fr), à 6' 45"; 10. Dumont (Fr), à 6' 56"; 12. Vifian (S), à 11' 08"; 47 partants, 18 classés.

CONVOICATIONS DU PARTI

JURA

CONFÉRENCES ÉLECTORALES JURASSIENNES

DISTRICT DE COURTELARY. — Les assemblées d'information et de présentation des candidats au Grand Conseil auront lieu dans le district comme suit :

Lundi 27 avril, à Tramelan, Cercle ouvrier, à 20 h. 15.

Mardi 28 avril, à Corgémont, Café de la Croix, à 19 h. 30.

Mardi 28 avril, à Péry, Café du Stand, à 20 h. 30.

Les sections sont invitées à se faire représenter à ces séances.

DISTRICT DE PORRENTUY. — Dans le cadre de la campagne pour les élections au Grand Conseil, le Parti socialiste organise des assemblées dans les localités suivantes :

Saint-Ursanne, mardi 28 avril, à l'Hôtel de la Couronne.

Fontenais, vendredi 1^{er} mai, au Restaurant du Soleil.

CANTON DE GENÈVE

COMITÉ DIRECTEUR. — Lundi 27 avril, à 20 h. 30, au Café Brazil, 2, place Cornavin.

CAUCUS DU CONSEIL MUNICIPAL. — Lundi 27 avril, à 18 h. 30, au secrétariat, 18, bd James-Fazy.

ENTREVUE AVEC AGASD. — Mercredi 29 avril, à 20 h. 30, au Café Bagatelle, 20, bd James-Fazy.

GROUPE DES FEMMES. — Jeudi 30 avril, à 20 h. 30, au Café International, place du Cirque.

CANTON DE VAUD

GROUPEMENT FÉMININ RIVIÈRE VAUDOISE. — Mercredi 29 avril, à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Paix (1^{er} étage, rue de la Gare 5, à Montreux).

VEVEY: Assemblée générale, au Café de la Grande-Place, mercredi 29 avril, à 20 h. 30. A l'ordre du jour : remise d'un témoignage de gratitude à M. Brawand ; rapports d'activité, rapport des vérificateurs des comptes, décharge ; nomination du président, du comité ; propositions de la section au congrès du PSV

PRILLY: Fraction du Conseil communal.

— Jeudi 30 avril 1970, à 20 h. 30, au Café de la Treille.

CANTON DE NEUCHÂTEL

GROUPE DES DÉPUTÉS. — Mardi 28 avril, à 20 h., à l'Hôtel des Communes, Les Geneveys-sur-Coffrane.

Bureau à 19 h. Présence indispensable.

PROGRAMMES



RADIO

Lundi 27 avril 1970

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Madame Bovary», feuilleton. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants! 17.15 Tous les jeunes! 17.55 Roulez sur l'ori 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'ori 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Quand une oreille rencontre une autre oreille. 20.00 Magazine 1970. 20.20 «Une Aventure de Roland Durtal», pièce policière. 21.20 Quand ça balance! 22.10 Histoire et littérature. 22.30 Inf. 22.35 Cinéma. 23.00 Mus. contemporain en Suisse. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 16.00 Kammermusik. 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.05 Elections bernoises. 21.00 Pour les enfants sages. 21.20 Compositeurs favoris. 22.40 Chœur de la Radio romande.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25, 16.05 Thé-concert. 17.00 Chansons pop. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert sur demande. 20.40 Boîte aux lettres. 20.55 Succès anciens et nouveaux. 21.35 Opérettes, opéras et mus. de concert. 22.15 Inf. 22.30 Sérénade pour Suzie. 23.30 Divertissement musical.

Mardi 28 avril 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30 De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 7.45 Roulez sur l'ori 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Bande à part. 10.00 Inf. 10.05 Collections jeunesse. 11.00 Inf. 11.05 Mardi-balade. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Si vous êtes. 12.30 Miroir-midi. 12.45 Carnet de route. 13.00 Mardi les gars. 13.10 Musicolor. 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles. 14.30 Le monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 10.00 Pages d'Albeniz. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Pages d'Albeniz. 11.00 Université internationale. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER.

— Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Symphonie. 9.00 Souvenirs musicaux. 10.05 Chansons et danses scandinaves. 11.05 Mélo-dies légères. 11.30 Mus. champêtre. 12.00 Magazine agricole. 12.40 Rendez-vous. 14.00 Jules Verne. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Opéra.

TV ROMANDE

Lundi 27 avril 1970

16.45 Jardin de romarin. 17.05 Boîte à surprises. 18.00 Bulletin. 18.05 En effeuillant la rose. 18.30 Sentiers de la création. 18.55 Grains de sable. 19.00 Football sous la loupe. 19.35 Bonsoir. 20.00 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 Mieux conduire. 20.45 Le grand Chaparal. 21.35 Avant les élections au Grand Conseil bernois. 22.15 Mus. du X^e siècle. 22.40 Téléjournal - Tableau du jour.

TV FRANÇAISE

Lundi 27 avril 1970

1^{re} chaîne. — 17.00 TV scolaire. 18.30 Le Schmilblic. 18.50 Dernière heure. 18.55 Babar. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Guerre et Paix», film. 19.40 Qui et quoi? 19.45 Inf. première. 20.30 La III^e République. 21.45 Comme il vous plaira. 22.30 Arguments. 23.30 Télé-jeu.

2^e chaîne. — 17.30 Institut pédagogique. 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 «Les Deux Cavaliers», film. 22.15 L'événement des 24 heures. 22.30 Europarty à Strasbourg. 23.10 24 heures dernière.

Mardi 28 avril 1970

1^{re} chaîne. — 9.10 TV scolaire. 12.30 Midimagazine. 13.00 Télémidi. 14.03 TV scolaire. **2^e chaîne.** — 13.50 Conservatoire des arts et métiers.

La chaleur au Tour d'Espagne

L'étape de dimanche (249 km.), la plus longue du Tour d'Espagne, s'est courue dans des conditions particulièrement difficiles, sous une forte chaleur et sur une route étroite, mauvaise et très tournante (près de 3000

virages). L'Espagnol Luis Ocana, favori du tour, n'a pas réussi à reprendre du maillot jaune, le Hollandais René Pijnen, l'avantage de quatre secondes dont celui-ci s'était assuré au cours de la deuxième étape.

Cette journée a été marquée par l'exploit du Hollandais Jan Serpenti qui réussit une échappée de 120 km., faussant compagnie au peloton dans la descente de Cerro Gordo, et qui fut rejoint seulement à Santa Maria del Aguila, 26 km. avant l'arrivée.

Classement de l'étape : 1. Reybroeck (Be), 6 h. 47'; 2. Pelemans (Be), 6 h. 47' 10"; 3. Wright (GB), 6 h. 47' 16"; 4. Rosiers (Be), 6 h. 47' 20"; 5. Pijnen (Hol); 6. Saez (Esp) et tout le peloton. Classement général : 1. Pijnen (Hol), 16 h. 28' 42"; 2. Ocana (Esp), à 4"; 3. Van Springel (Be), à 5"; 4. Lasa (Esp), à 9"; 5. Cuevas (Esp) même temps.

● Le Bernois Carlo Lafranchi, grand favori de l'épreuve, a remporté à Genève le 12^e Prix Jean Brun, réservé aux juniors. Le jeune coureur de Langenthal s'est imposé en solitaire avec 2' 19" d'avance sur le Genevois Eric Loder. Cinquante-sept coureurs ont pris le départ de cette course dont voici le classement :

1. Lafranchi (Langenthal), les 105 kilomètres en 3 h. 00' 58"; 2. Loder (Genève), 3 h. 06' 42"; 3. Lanz (Nyon), 3 h. 08' 29"; 4. Puidoux (Lutry), 3 h. 10' 35"; 5. Bourqui (Colombier), 3 h. 10' 41".

● Louis Pfenninger, vainqueur du Tour de Suisse 1968, a renoué avec la victoire en remportant au sprint le Tour du Reiat, à Schaffhouse. Pfenninger a battu au sprint son compagnon d'échappée, Erwin Thalman. Les deux hommes sont arrivés avec plus de trois minutes d'avance sur Erick Spahn et sur Hermann Kalt, le premier amateur.



45 Pendant les jours qui suivirent, l'idée de la présence de Jacques occupa plus que de raison son esprit et lui fit envisager la vie sous de moins sombres couleurs. Dès le matin, en poussant les persiennes, elle fixait plus curieusement ses regards sur le clos du pépiniériste et, involontairement, elle les y attendait avec l'espoir confus d'apercevoir le jeune homme au détour d'une allée. Un matin, elle eut la satisfaction de le voir. Il se promenait, en rêvassant, au long des plantations de poiriers, et elle put l'examiner à loisir sans qu'il se doutât qu'on l'épiait. Elle le trouva grand et embelli dans le complet de cheviote bleue qui lui composait

une toilette très simple, mais très seyante. L'adolescent gauche et imberbe d'autrefois avait pris du corps, de l'aisance, et portait une barbe châtain taillée en pointe. Il était devenu un joli garçon, à la tournure virile, aux traits fermes et fins, à la mine sérieuse. Un moment, comme s'il eût deviné qu'on l'observait, il releva la tête dans la direction de Chanteraine, et Clairette, pour ne pas être surprise, n'eut que le temps de se reculer brusquement dans l'intérieur de sa chambre. Elle rougit jusqu'aux oreilles, eut honte de sa faiblesse et se reprocha comme un péché la complaisance qu'elle avait apportée à cet acte de curiosité, ainsi que la troublante émotion qu'elle en avait reçue.

Son âme devait être troublée plus grièvement encore quelques jours après. Pendant les longs après-midi d'été, elle s'était imposé la tâche de mettre en ordre la pièce qui avait servi de « laboratoire » à son père, et d'y classer pieusement les notes d'histoire naturelle prises par l'ornithologue. Un soir qu'elle était occupée à vider un tiroir encombré de fiches, elle aperçut au milieu des paperasses un paquet de lettres nouées par une faveur d'un rose fané, et, violemment, son cœur sursauta : elle venait de reconnaître sa correspondance enfantine avec Jacques Gerdolle. Comment ces lettres, que Jacques affirmait avoir soigneusement cachées, étaient-elles tombées entre les mains de Simon Fontenac? Pas un moment elle ne songea à accuser son ancien ami d'une trahison ; elle eut, sur-le-champ, l'intuition de ce qui avait dû se passer : le père Gerdolle avait, sans doute, fouillé

le pupitre du lycéen, et sans vergogne, pour satisfaire une basse vengeance, il avait livré la correspondance à l'ancien juge. Cette mortifiante découverte atterra Clairette. Elle était prise d'un tel tremblement que la liasse glissa d'entre ses doigts et que les lettres s'éparpillèrent sur le parquet. Elle comprenait, maintenant, ces rigueurs paternelles dont l'apparente injustice l'avait si souvent révoltée. Elle faisait amende honorable à son père et se désolait d'avoir douté de son affection. Elle rassembla hâtivement les papiers épars, afin de les jeter au feu ; mais elle ne put résister à la tentation de les relire. A mesure qu'elle parcourait ces billets, où toute sa naïve tendresse d'adolescente s'était épanchée, une flamme lui brûlait les joues et, en même temps, tout le passé revivait devant ses yeux : ses joies ingénues en écrivant à la dérochée ces protestations d'amour ; son unique rendez-vous avec Jacques, au pied de la meule... Elle se représentait l'indignation de Fontenac, lisant les compromettantes effusions de sa fille ; la joie mauvaise du pépiniériste, attendant cette première explosion de colère. Une inexprimable confusion accablait Clairette ; il lui semblait que tout le pays devait être instruit de sa précoce perversité et qu'elle n'oserait plus sortir de Chanteraine. Elle se regardait comme la cause de tous les chagrins qui avaient précipité la mort de Simon. La complaisance avec laquelle, depuis quelques jours, sa pensée se reportait vers Jacques, lui apparaissait comme un odieux sacrilège. Elle jurait, cette fois, de bannir à jamais le jeune Gerdolle de son souvenir et, malgré tout, les

lettres accusatrices lui devenaient plus chères ; elle ne se sentait pas le courage de les anéantir...

Sous la tonnelle de houblons du pépiniériste, Février et Cyrille Gerdolle se rafraîchissaient en vidant une bouteille de vin blanc. On était en pleine canicule ; le soleil de juillet tombait en rayons brûlants du haut d'un ciel implacablement bleu ; d'insupportables vols de mouches bourdonnaient parmi les feuilles languies ; le long des plates-bandes grillées, des sauterelles bruissaient, stridentes ; l'air qu'on respirait semblait sortir de la gueule d'un four.

— Hein, mon vieux, ça chauffe ! disait le marchand de curiosités en lapant à petites gorgées le contenu de son verre ; on passerait volontiers sa journée au fond d'une cave.

— Oui, approuvait Gerdolle, c'est un temps qui donne la « flemme » ; heureusement, nous autres, nous sommes en morte-saison.

— Moi aussi, déclara Février ; il n'y a plus personne dans Paris et je ne vendais pas même pour mes frais de déplacement... Ma foi, j'ai clos la boutique et j'ai collé, sur les volets de la devanture, un carré de papier : « Fermé pour cause de voyage ». Je ne rouvrirai, comme l'Odéon, qu'au 1^{er} octobre...

— Où iras-tu ? demanda le pépiniériste, gouaenard ; aux bains de mer ?

— Pourquoi pas?... M^{me} Miroufle est au Tréport et elle m'a invité... Peut-être irai-je l'y voir !



①

La révérence vestimentaire de la Suisse au Japon

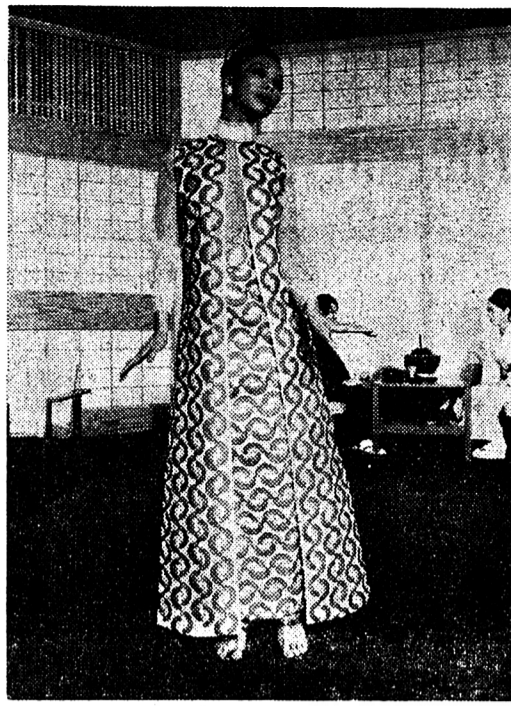
La Suisse n'est pas seulement représentée à l'Exposition mondiale d'Osaka 1970 par un pavillon original, dont la conception inhabituelle et d'avant-garde constitue une révision des normes suisses en vigueur jusque-là. La révérence que les créateurs de mode suisses réservent au Japon, qui donne l'hospitalité à l'exposition mondiale, fera certainement sensation elle aussi.

Il y a quelques jours, un avion emportait à Osaka une précieuse cargaison: il s'agissait de huit modèles de dentelles et de broderie, créés en collaboration avec le studio de mode de la Viscosuisse par des confectionneurs et des brodeurs suisses de renommée internationale. Là-bas, on verra éclore sous les feux de la rampe leur splendeur, pour la première fois, lors des élégants défilés de mode dans le pavillon international des textiles.

Tous les modèles ont d'ailleurs été taillés sur les mesures japonaises, car ce seront des mannequins japonais qui les présenteront dans le pays du Soleil levant au Japon moderne. C'est avec des dentelles exquis, des broderies luxueuses et des étoffes somptueuses en fibres chimiques suisses qu'ont été travaillés de précieuses tenues d'intérieur, des modèles de cocktail et des robes du soir. Ainsi les fibres modernes se voient elles aussi choisies pour l'élaboration de l'élégance vestimentaire suprême.

La robe brodée et sans problème des hôtesse a, en comparaison, presque un petit air modeste, mais elle n'en est pas moins élégante: c'est dans cette tenue qu'elles veilleront pour toute la durée de l'exposition au confort des visiteurs du monde entier.

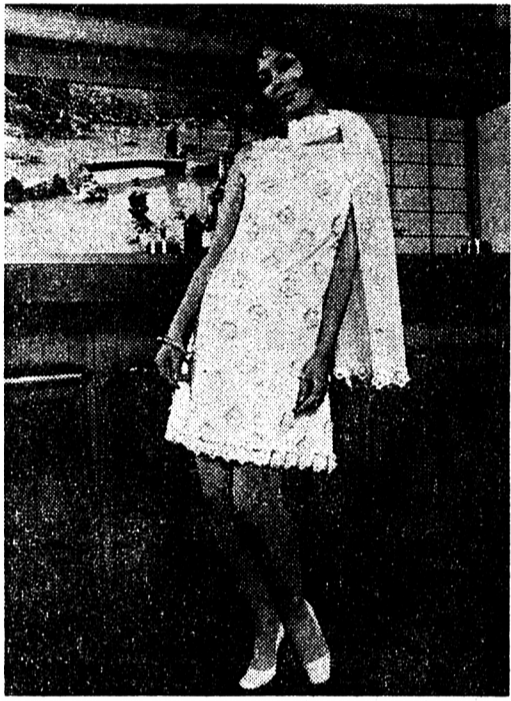
Modèles de haute couture ou « uniformes » pratiques et élégants à la fois, l'industrie textile suisse peut être fière de sa révérence si gracieuse à Osaka.



②



③



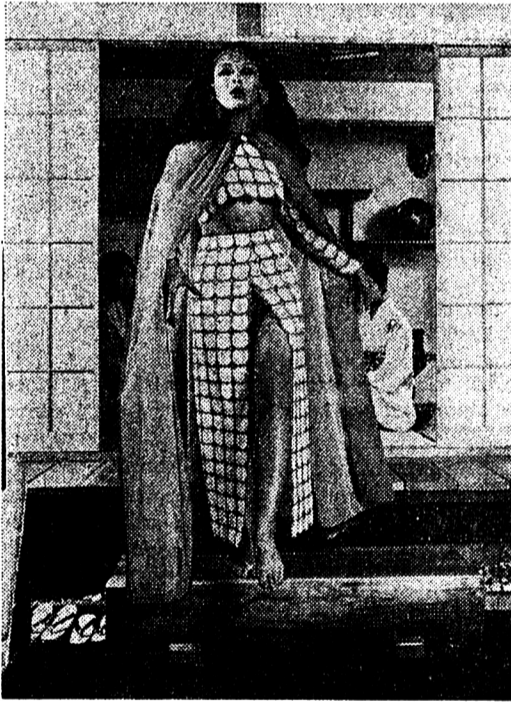
④



⑤



⑥



⑦



⑧



⑨

① Cette robe du soir raffinée en tersuisse/hélanca enthousiasmera sans aucun doute les spectateurs de l'élégant défilé de mode dans le pavillon des textiles international à l'exposition mondiale à Osaka. Sa couleur rappelle le tendre rouge des jeunes coraux. La fente, allant jusqu'aux hanches, de la sortie de bal en guipure est décorée de broderies de perles. Sous la dentelle précieuse se cache un « jumpsuit » fluide. Modèle Hugo Brandeis A. G., Zurich. Broderie: Forster Willi & Co., Saint-Gall.

② Une chasuble allant presque jusqu'au col complète de façon raffinée le haut transparent et d'une blancheur légère de ce vêtement d'intérieur en nylsuisse/hélanca aux longues manches pudiques. Sur fond blanc, des motifs de broderie blanc perle et brun doré lui donnent un cachet somptueux. Modèle Habella, Frauenfeld. Broderie: Union A. G., Saint-Gall.

③ Cet ensemble pantalon de cocktail en tersuisse/hélanca respicendit d'un tendre rouge rappelant les coraux sur le fond des mers et est décoré de broderies dorées et ton sur ton. Modèle Gack Modèles, Zurich. Broderie: Forster Willi & Co., Saint-Gall.

④ Cette jeune robe de cocktail en nylsuisse/hélanca est brodée en blanc, et les applications de fleurs jaunes se répètent avec chic non seulement à l'ourlet, à l'encolure et aux manches, mais également dans l'étole légère et capricieuse. Modèle et broderie: Walter Stark, Saint-Gall.

⑤ Le décolleté du dos, raffiné, descendant jusqu'à la taille de cette robe du soir en tersuisse/hélanca doré et lilas est richement paré de broderies de perles en verre. L'élégance sobre et la coupe droite du devant ne manqueront certainement pas non plus de retenir l'attention. Modèle R. Cafader & Co., Zurich. Broderie: Jakob Schläpfer & Co., Saint-Gall.

⑥ Une robe du soir en tersuisse/hélanca aux broderies précieuses dans le style folklore, dont la beauté et la composition des couleurs sont parfaites. L'encolure à ras du cou, simple sur le collet et le haut ourlet blancs, relèvent la broderie pleine d'éclat et les pierres synthétiques brillantes qui la décorent. Modèle Willi Meyer A. G., Zurich. Broderie: Jakob Schläpfer & Co., Saint-Gall.

⑦ Cet ensemble de soirée capricieux et charmant en tersuisse/hélanca fêtera son entrée aux élégants défilés de mode dans le pavillon international des textiles à Osaka: la cape lilas froncée fortement au cou complète une combinaison de soirée simple consistant en une brassière à manches longues, une maxi-jupe et un mini-short, tous trois décorés de broderie guipure lilas sur fond blanc. Modèle Haller, Zurich. Broderie: Union A. G., Saint-Gall.

⑧ C'est dans cette robe séduisante et d'entretien facile, en jersey tersuisse/hélanca rouge suisse avec broderie rouge ou blanche sur fond blanc, que de charmantes hôtesse accueillent depuis le 15 mars les visiteurs du monde entier. Dans les restaurants du pavillon suisse à l'exposition mondiale, elles mêmes rouges et blancs, elles symbolisent l'hospitalité suisse. Modèle Kriemler-Schoch A. G., Saint-Gall. Broderie: Forster Willi & Co., Saint-Gall. Photos: Kriewall, Männedorf.

⑨ Le « jumpsuit » fluide et moulant le corps de cet ensemble d'intérieur en nylsuisse/hélanca est orné devant par les mêmes motifs de broderie que l'élégante cape (avec nœud de gorge) dont l'éclat est donné par de grosses pierres synthétiques brillantes. Modèle Habella, Frauenfeld. Broderie: Jakob Schläpfer & Co., Saint-Gall.

Photos: Kriewall, Männedorf.

CHRONIQUE GENEVOISE

Que devient la reconstruction du Grand-Casino

Une question écrite de Jean Brulhart oblige le Conseil administratif à s'expliquer

A la séance du Conseil municipal, Jean Brulhart (soc.) a posé au Conseil administratif de la ville une question écrite sur le projet Eldorado, dont on n'entend plus parler depuis longtemps.

LE CONSEIL ADMINISTRATIF PEU PROLIXE

Jean Brulhart a rappelé que lors de la séance du 19 novembre 1968, les représentants de plusieurs partis se sont plaints du manque d'information de la part du Conseil administratif sur le projet Eldorado, puis il poursuit :

Malgré ces doléances, le Conseil administratif ne s'est pas montré depuis lors, beaucoup plus prolix, se limitant à fournir des renseignements, du reste incomplets, qu'à la suite d'interventions de conseillers municipaux, alors même que la presse semblait bénéficier d'informations plus complètes dans le but évident de rassurer l'opinion publique en annonçant régulièrement la signature imminente du contrat de superficie.

Mis à part les difficultés d'obtenir des renseignements précis, il s'est avéré que certains changements importants sont intervenus depuis la présentation du projet, à savoir :

Tout d'abord, la garantie, la caution des grandes banques suisses sur lesquelles on s'était fondé pour donner plus de crédit à l'opération ne s'est pas concrétisée, malgré les propos rassurants à cet égard du rapporteur général, ainsi que du Conseil administratif lors du débat du 19 novembre 1968.

Par ailleurs, les personnalités en lesquelles le Conseil administratif déclarait pouvoir avoir toute confiance, selon ses propres termes, et qui devaient donner leur caution au projet, à savoir principalement MM. Norman Dike et Fred Weisen, semblent devoir s'effacer au profit d'autres personnes, ce qui du reste ne sera pas regretté par tout le monde (!) ; il n'en demeure pas moins que les garanties fournies au sujet des promoteurs deviennent sans objet et surtout les engagements pris par ces derniers à titre personnel quant à l'aspect du projet, les tarifs appliqués (notamment celui de la location de la salle de spectacles) risquent de n'avoir plus aucune valeur.

Alors même qu'il a toujours été question de Sofedine S. A. dans la réalisation du projet Eldorado, soit lors des débats du Conseil municipal, soit dans la presse, que, conformément à l'arrêté municipal, le contrat de superficie doit être signé avec Sofedine S. A., de même que les autres contrats intéressant la ville de Genève (bail pour la salle de jeux, convention de spectacles) dont les projets sont libellés au nom de Sofedine S. A. (voir également rapport de M. Perrig, mémorial p. 1475), certains laissent entendre que Sofedine S. A. aurait rempli son rôle de « promoteur » et qu'elle va céder sa place à un autre groupement pour l'exécution du projet.

Cette interprétation ne correspond ni à l'esprit, ni à la lettre de l'arrêté municipal et dans ce cas le rôle de Sofedine S. A., qui n'aurait été qu'un simple rôle d'étude, aurait été rempli déjà au moment du vote populaire et de l'acceptation de l'arrêté par le Conseil municipal et il était inutile de faire figurer le nom de cette société dans ledit arrêté si elle n'allait pas exécuter ou tout au moins diriger l'exécution du projet. Autrement, il faut admettre que le rôle de Sofedine S. A. s'étendait à négocier les droits sur lesquels elle pouvait se fonder de par l'arrêté municipal, car on ne voit pas quel autre rôle celle-ci a joué depuis la votation si l'on considère que son rôle est terminé à présent.

S'il est en définitive heureux qu'un autre groupe plus sérieux que Sofedine S. A. s'intéresse au projet de la reconstruction du Grand-Casino, il n'en demeure pas moins que le Conseil administratif ne saurait éluder l'arrêté municipal et il est obligé en l'état de traiter avec Sofedine S. A.

Etant donné que cette dernière n'a manifestement pas tenu ses engagements et que plus d'une année s'est écoulée depuis le vote populaire, que l'on parle de modifier les plans, le Conseil administratif devrait impartir un ultime délai à Sofedine S. A. pour fournir les garanties techniques et financières requises ou simplement retirer son offre conformément à la possibilité qui lui est offerte par l'article 4 du Code des obligations qui dispose que :

« Lorsque l'offre a été faite à une personne présente, sans fixation d'un

délai pour l'accepter, l'auteur est délié si l'acceptation n'a pas eu lieu immédiatement. »

Le Conseil administratif serait alors libre de traiter directement avec les groupements intéressés et de revoir l'ensemble du problème. Il serait souhaitable à ce sujet que le Conseil administratif vienne discuter à nouveau des possibilités de reconstruction du Grand-Casino avec le Conseil municipal et prenne son avis, comme cela avait été souhaité par plusieurs groupes lors du débat du 19 novembre 1968, avant de prendre de lui-même des options à ce sujet, ce qui risque d'être le cas comme précédemment puisque la presse nous informe que la commission administrative s'est remise au travail pour examiner les modifications qui pourraient être apportées au projet initial. Un élargissement du débat en y associant tous les groupes représentés au Conseil municipal ne pourrait être que salutaire et de nouvelles solutions mieux adaptées pourraient être envisagées.

LES EXPLICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le reproche adressé par M. Brulhart au Conseil administratif de n'avoir pas fourni de suffisantes informations quant à l'évolution du projet de reconstruction du Grand-Casino est infondé. En effet, le Conseil administratif a tenu au courant le Conseil municipal, soit dans le cadre de réponses à des questions, soit par des communications (voir notamment les séances du Conseil municipal des 18 février, 11 novembre, 16 et 18 décembre 1969, 3 et 24 février 1970). Contrairement à ce que prétend l'interpellateur, les renseignements donnés en ces occasions n'étaient nullement incomplets et correspondaient au degré d'information que le Conseil administratif était en mesure de fournir au point où en étaient les discussions en cours.

Sur le fond du problème soulevé par M. Brulhart en fonction des développements intervenus dans cette affaire durant ces derniers mois, le Conseil administratif répond ce qui suit :

« Il rappelle tout d'abord que, dès l'origine, la possibilité était réservée que la reconstruction du Grand-Casino échût à une société immobilière distincte de Sofedine S. A., ce qui faisait bien ressortir le rôle de promoteur de cette dernière. Le Conseil municipal, pas plus que sa commission ad hoc chargée de l'examen du dossier ne l'ont ignoré, puisqu'il est dit, dans le rapport de ladite commission présenté au Conseil municipal le 19 novembre 1968, que « Sofedine S. A. » crée une société immobilière qui « construit l'ensemble du complexe... » (Mémorial 1968, p. 1476). Entre-temps, la procédure de référendum introduite contre l'arrêté du Conseil municipal voté le 19 novembre 1968 a inévitablement provoqué un retard considérable dans l'instruction du dossier, étant rappelé que le projet de reconstruction du Grand-Casino a cependant été approuvé à une forte majorité (17 201 oui contre 7341 non) lors de la votation populaire des 1^{er} et 2 mars 1969. »

Mais il y a plus : lors de la séance du Conseil municipal du 11 novembre 1969, le Conseil administratif, par la bouche du maire soussigné, faisait une communication dans laquelle il était dit notamment ce qui suit (voir Mémorial 1969, pp. 972-973) :

« Par lettre du 3 novembre, Sofedine S. A. avisait le Conseil administratif que les pourparlers et tractations avec divers groupes avaient abouti et que l'opération Grand-Casino était financée par un groupe genevois et suisse représenté par MM. Marc Saugey et Richard Lendi senior. »

Aux termes de cette lettre, Sofedine exprimait l'espoir que le Conseil administratif donnerait son accord de principe rapidement.

Dans sa réponse du 4 courant, le Conseil administratif avisait Sofedine qu'il était satisfait de l'aboutissement des pourparlers et n'avait aucune objection à formuler à l'égard du groupe dont il était question dans sa lettre, pour autant, bien entendu, qu'il soit procédé exactement selon les modalités prévues dans les accords avec Sofedine, comportant notamment la présentation des garanties techniques et financières.

La rédaction de l'acte notarié en vue de la constitution de la société qui reconstruira le Grand-Casino demande encore un certain délai et le

Conseil administratif a même l'assurance que les fonds propres seront plus importants que ceux qui étaient prévus à l'origine. »

Tant MM. Christian Grobet que Jacky Farine, conseillers municipaux, se sont déclarés satisfaits, et plus se sont félicités de cette information.

Le 16 décembre 1969, cette même information était confirmée dans le rapport de la Commission des finances de l'administration municipale chargée d'examiner le projet de budget de la ville de Genève pour 1970 (Mémorial 1969, pp. 1287-1288). Le 18 décembre 1969, en réponse à des remarques de M. Christian Grobet, alors conseiller municipal, le maire soussigné précisait qu'un groupement suisse s'intéressait à la reconstruction du complexe du Grand-Casino (Mémorial 1969, p. 1416).

Lors de la séance du Conseil municipal du 3 février 1970 (Mémorial 1970, pp. 1653-1654), le Conseil administratif répondant à une question écrite de M. Jacky Farine, conseiller municipal, rappelait, en ce qui concerne la nouvelle société, sa communication du 11 novembre 1969 en ajoutant ce qui suit :

« Une fois les garanties obtenues, les actes pourront être signés avec la société en constitution qui reprendra, conformément aux accords, les droits et les obligations détenus et assumés par Sofedine S. A. Sofedine S. A. aura alors joué son rôle de promoteur, ce qui mettra fin à son intervention. »

Ces indications étaient confirmées lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 1970. Il résulte de ce qui précède, qu'au stade actuel des discussions, le Conseil administratif a déjà tenu compte du vœu de l'interpellateur lorsque celui-ci écrit qu'« il serait souhaitable à ce sujet que le Conseil administratif vienne discuter à nouveau des possibilités de reconstruction du Grand-Casino avec le Conseil municipal », ce dernier ayant été régulièrement tenu au courant des étapes importantes de l'évolution de cette affaire.

Pour l'heure, des contacts sont en cours avec la Société immobilière du Grand-Casino inscrite au Registre du commerce, le 20 février 1970, en particulier pour l'établissement du planning des travaux. Il va sans dire que le Conseil administratif ne saurait dévier de la ligne de conduite qu'il s'est fixée, à savoir que les actes définitifs ne seront signés qu'une fois obtenues les garanties non seulement financières, mais aussi techniques prévues. Il va de soi également que la reconstruction du Grand-Casino doit se faire dans le cadre des accords intervenus précédemment avec Sofedine. Dans l'hypothèse contraire, le Conseil administratif reprendrait, bien entendu, l'examen de la question avec le Conseil municipal.

AU VICTORIA-HALL

Les Swingle Singers et Luciano Berio

En deux soirées fort différentes, les Swingle Singers ont abordé bien des formes de musique. D'abord le classique, de Bach et de Mozart, pour en arriver à Albeniz et à de Falla, puis un genre beaucoup plus moderne avec « Sinfonia » et l'« Ommaggio a Joyce », avec l'Orchestre de la Suisse romande, dirigé par Berio.

L'art de Ward Swingle, responsable de ce groupe mixte de huit chanteurs, tient essentiellement à des arrangements vocaux souvent remarquables, mais la diversité même des compositeurs empêche sans doute une recherche plus en profondeur dans l'interprétation, et l'on a en face de certains morceaux l'impression d'une désinvolture regrettable à l'égard de la partition originale. On le regrette d'autant plus que le swing discret de ce groupe s'accorde fort bien de certaines œuvres, celles de Bach en particulier, mais on garde une constante impression de superficialité.

M.

BIEN GOI, nouveau film du Vietnam

et exposé sur la situation en Extrême-Orient, le jeudi 30 avril, à 20 h. 30, à la Maison du Faubourg, Terreaux-du-Temple 6. à Genève. Entrée libre.

Org.: Peuple et Culture.

ACTION - LOGEMENTS

Echange de vues entre le Conseil d'Etat et la Banque Nationale

Au cours de sa séance de vendredi, le Conseil d'Etat du canton de Genève a été informé de l'entrevue qui a eu lieu, jeudi, entre, d'une part MM. Jean Babel, président du Conseil d'Etat, et Gilbert Duboule, conseiller d'Etat, accompagnés de leurs proches collaborateurs, et, d'autre part, la direction générale de la Banque Nationale Suisse, représentés par MM. E. Stopper, A. Hay et W. Kull.

A cette occasion, il a été procédé à un échange de vues général sur le problème du logement, et plus particulièrement sur les difficultés de financement des opérations immobilières, dans le cadre du plan action logements du Conseil d'Etat de Genève.

Diverses solutions ont été envisagées pour promouvoir une meilleure utilisation de l'épargne locale et trouver de nouvelles formules pour la répartition des quotas d'augmentation de crédits bancaires.

Les négociations se poursuivront au cours des semaines à venir entre

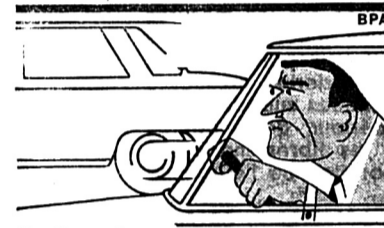
l'Etat, la Banque Nationale et les établissements de crédit. Il n'en ressort pas moins, dès maintenant, que vu les possibilités des banques, les mesures de restrictions ne devraient pas constituer une entrave au financement des logements à caractère social.

Par ailleurs des assurances ont été données aux représentants de l'Etat de Genève pour le cas où la convention limitant les crédits devrait être reconduite à son échéance.

Enfin, la Banque Nationale a déclaré qu'elle suivait attentivement la situation et qu'elle restait ouverte à toute nouvelle discussion que l'évolution du problème du logement pourrait rendre nécessaire.

Le respect humain est un manque de respect envers soi-même. Un drapeau que l'on met dans sa poche, ce n'est plus un drapeau; c'est un mouchoir.

E. de Girardin.



Vraiment si pressé.....?

Offres d'emploi

Université de Genève

L'Institut de biochimie médicale cherche une

laborantine

diplômée.

Entrée en fonction: immédiate ou date à convenir.

Adresser offres avec curriculum vitae, copies de certificats et photographie au chef du personnel de l'Université, place de l'Université, 1211 Genève 4.

Collège du soir

Inscriptions pour l'année scolaire 1970-1971

Les personnes qui désirent suivre les cours du Collège du soir, dès le mois de septembre 1970, sont priées de s'inscrire au secrétariat du Collège du soir (Collège de Genève, rue Théodore-de-Bèze 2-4, à droite en entrant dans le préau, passerelle de bois).

1. Pour la préparation d'une maturité: du lundi 27 avril au vendredi 1^{er} mai 1970, de 16 à 19 h.

2. Pour les porteurs d'un certificat de maturité sans latin ou sans grec, désirant préparer l'examen complémentaire de latin exigé pour l'entrée en Faculté de droit, ou de grec, etc., pour l'entrée en Faculté de théologie: lundi 11 mai 1970, de 16 à 19 h., mardi 12 mai 1970, de 16 à 19 h.

3. Pour les diplômés de l'Ecole technique supérieure désirant préparer les examens complémentaires exigés par l'Université de Genève: lundi 11 mai 1970, de 16 à 19 h., mardi 12 mai 1970, de 16 à 19 h.

Nous rappelons que le Collège du soir est destiné, avant tout, à aider ceux qui n'ont pu, pour des raisons diverses, suivre un enseignement secondaire régulier. Il prépare aux examens fédéraux de maturité, aux examens de maturité externe de l'Ecole supérieure de commerce de Genève, ainsi qu'aux examens complémentaires exigés par les facultés universitaires.

Les personnes qui désirent des renseignements généraux ou prendre rendez-vous en vue d'une inscription peuvent s'adresser au secrétariat (22 00 76), lundi et mardi après midi, mercredi, jeudi et vendredi, le matin.

PARTI SOCIALISTE

L'Etat n'est pas un but en soi, mais une institution qui assure à chacun l'ordre, la justice et le bien-être dans la société. C'est pourquoi la Constitution et les lois garantissent la liberté individuelle lorsqu'elle n'est pas contraire à l'intérêt général.

Une protection contre toute intervention arbitraire de l'Etat est d'autant plus importante que le développement de notre collectivité en une démocratie économique et sociale rend nécessaire certaines restrictions à la liberté individuelle. Cette protection n'est assurée que si le citoyen peut défendre efficacement ses intérêts envers les pouvoirs administratifs et avoir recours à un juge indépendant de l'administration.

Le Parti socialiste salue la création d'un Tribunal administratif conforme à ces principes.

Pour un ordre juridique plus juste, les 1^{er}, 2 et 3 mai, votez OUI!

PROGRÈS SOCIAL

Les circonstances de la vie politique

LAUSANNE CONFRÈRE DE PEU DE FOI!

Comme on pouvait le prévoir, M. Jaccard pourfend avec une vigueur digne de saint Michel le comité d'action qui combat le statut Pradervand-Bovon, dit, statut des catholiques. Prenant la tête des milices radicales, il termine ainsi un article de la « Nouvelle Revue de Lausanne » :

« On nous rétorquera que, dans maints cantons, l'impôt ecclésiastique a été réalisé. Mais c'est oublier le caractère particulier du canton de Vaud, lequel a toujours considéré l'union entre l'Eglise et l'Etat comme une nécessaire et profitable synthèse.

» Que se passerait-il en cas de refus? Il faut bien voir que les deux grandes communautés chrétiennes, alimentées par les seules contributions de leurs adhérents déclarés, s'étioleraient financièrement et ne pourraient plus remplir la tâche qui est la leur.

» Est-ce le moment d'accentuer la déchristianisation du monde moderne? J'en appelle à cette image, qui a frappé des centaines de millions d'hommes, (athées et de toutes confessions) vendredi soir.

» Les trois rescapés de l'espace s'inclinent, silencieusement, pour une prière d'action de grâce.»

Nous croyons l'avoir écrit, nous sommes déjà dépayés sur les hauteurs où le chamois broute en paix. Aussi imagine-t-on, facilement, que nous ne puissions pas suivre M. Jaccard, dans les altitudes où il cogite. Nous avouons donc que la relation entre le statut des catholiques et les astronautes américains nous échappe. A moins que M. Pradervand lorsqu'il séjournait aux Etats-Unis, ait travaillé pour la NASA!

En revanche, nous sommes plus à l'aise pour parler du canton de Vaud, dont le « caractère particulier » est une réalité que nous ressentons tous les jours. Est-ce à dire toutefois que parce que ce pays a considéré jusqu'à maintenant, l'union entre l'Eglise et l'Etat comme une nécessaire synthèse — nous laissons de côté l'adjectif « profitable » qui appartient davantage au vocabulaire du Parti radical qu'à celui du canton — est-ce à dire que ce pays doit toujours en demeurer au même point? Nous estimons que c'est lui faire injure que de le penser et nous nous souvenons même de discours de M. Pradervand et d'articles de M. Jaccard, qui invitaient les gens de ce canton à repenser les problèmes. Pour autant, nous ne les avons jamais accusés d'oublier le « caractère particulier » de leur coin de terre.

D'autre part, en cas de refus du statut Pradervand-Bovon, nous voyons mal, nous qui ne sommes pas athée, pourquoi le canton de Vaud serait précipité dans la déchristianisation. Les cantons de Genève et de Neuchâtel, où

l'Eglise et l'Etat ne vivent pas en symbiose, ne sont, à notre connaissance, pas plus païens que celui de Vaud. Serait-ce donc, selon M. Jaccard, que le « caractère particulier » des Vaudois est déjà si éloigné du christianisme qu'il suffirait de maintenir le statu quo actuel pour les voir s'enfoncer dans l'hérésie?

Quel aurait été alors le travail du pasteur Bovon et de Mgr Pradervand. O confrère de peu de foi, nous ne pouvons pas y croire!

RELAUSANNE POLITICIENS DE PEU DE CŒUR

Au reste, après avoir lu M. Jaccard, il n'est pas inutile de parcourir les commentaires de M. J.-B. Desfayes, sur le dernier congrès radical dans la « Feuille d'Avis de Lausanne » :

« Pour autant que les applaudissements puissent être le thermomètre du climat précédant une votation, écrit notre confrère, on ne peut pas affirmer que les radicaux aient montré un enthousiasme débordant face au projet de statut des catholiques vaudois. Certes, ils en ont approuvé le principe par 116 voix et 6 abstentions; certes, ils ont applaudi MM. Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat et chef du Département de l'instruction publique et des cultes, et M. Maurice Rochat qui leur ont expliqué la genèse et les méandres de ce projet. Mais on a très bien senti que le cœur n'y était pas.»

Quand les « idéologues » n'ont pas la foi et lorsque les militants n'ont pas assez de cœur — au sens cornélien! — il est bien difficile de remporter une victoire.

BEX MILLE DEUX CENTS FOIS LE SEUIL DE TOXICITÉ

Le sans-gêne de certains industriels dépasse parfois les bornes. Ecoutez plutôt ce que le « Journal de Bex » écrit :

« Une mise à l'enquête tendant à la construction d'une cheminée de quarante mètres à l'emplacement de l'Electrochimie s'est heurtée au refus de la Municipalité qui a estimé ne pas pouvoir accorder le permis de construire. M. Pièce expliqua que les plans étaient non conformes. En effet, il s'agissait de brûler des fils électriques pour en récupérer le cuivre, et détruire l'isolation, ce qui aurait eu pour conséquence de déverser dans l'atmosphère une quantité invraisemblable d'acide chlorhydrique pour atteindre des concentrations de l'ordre de mille deux cents fois le seuil de toxicité! Dans ces conditions, on comprend la Municipalité et son docteur en chimie... »

On la comprend et on la félicite.

VÉBÉ.

VAUD

mieux chauffé + eau chaude à profusion

avec la nouvelle chaudière combinée CIPAG CSD *special*

La chaudière combinée CIPAG CSD assure au mazout assure le chauffage central et une production abondante d'eau chaude dans la maison. Sa marche automatique est rigoureusement adaptée aux besoins de chaleur, ce qui garantit un grand confort et une exploitation qui ne peut plus être économique.

Installation par spécialiste en chauffage.

Ecrivez ou téléphonez-nous nous vous enverrons très volontiers une documentation complète sur notre chaudière combinée.

cipag CIPAG SA Vevey
Fabrique de chaudières et de chauffe-eau
tel (021) 51 94 94

CHRONIQUE DE SAINTE-CROIX

Soirée de l'Union chorale

Les samedis 4 et 11 avril, la dernière-née de nos sociétés, soit l'Union chorale de Sainte-Croix, issue de la fusion de l'Espérance et de l'Helvétienne, a présenté ses soirées annuelles au Stand, placée sous la direction de M. Ernest Jaquier. Les chanteurs ont interprété plusieurs chœurs très appréciés du public.

Nous avons eu également le plaisir d'entendre M^{lle} Martine Jacques interpréter en soliste deux œuvres de Moussorgsky et de Chopin.

En deuxième partie, le groupe théâtral, dirigé par M. B. Antenen, fit revivre l'époque 1900.

Assemblée générale de l'Association de l'hôpital

CONTRASTE IMPORTANT D'UNE ANNÉE À L'AUTRE

En effet, alors qu'en 1969, trois soirées furent nécessaires pour débattre les affaires de notre hôpital, cette année, seule une septantaine de personnes ont assisté à l'assemblée qui fut excellemment présidée par notre camarade François Ceppi. Le procès-verbal, le rapport du comité, les comptes et le rapport de la Commission de contrôle ne donnèrent lieu à aucune discussion. Après avoir rendu hommage aux donateurs, l'assemblée ratifia la vente de l'immeuble que nous avons reçu en legs, l'année

dernière, de feu Edouard Paillard. La revision des statuts tant réclamée par certaines personnes, fut approuvée à l'unanimité.

Relevons avec regret que notre camarade François Ceppi a décliné toute nouvelle réélection au sein du comité. Il en est de même pour M. L. Thévenaz, des Rasses, qui fut membre pendant plus de vingt ans.

Le comité se compose comme suit : M. R. Fiaux, président; M. P. Jaccard-Campiche, vice-président; M. E. Paillard, secrétaire; M. A. Jaques, caissier; Les membres sont MM. A. Reuge, R. Besuchet, R. Marguet, E. Perrin-jaquet, représentant la commune de Bullet et G. Schneider, préfet.

Assemblée générale du Parti socialiste

Vendredi soir, une cinquantaine de membres ont répondu à la convocation du comité. Les différents rapports ne donnèrent lieu à aucune discussion. Le comité fut réélu comme suit : président, Jean Gueissaz; vice-président, Ad. Jaques; secrétaire (correspondance), René Habegger; secrétaire (procès-verbaux), Gaston Chenevard; caissier, André Viguet; membres, André Nicolier, municipal, Jean-Daniel Fattetbert, municipal, Edouard Paillard, municipal, Roger Bornand, député, Frank Jaccard, René Anselmo, Roger Troenli, Georges-Henri Paillard, de Bullet; porte-drapeau, Pierre Jost; contrôleurs des comptes, William Leuba, Marc Hoesli, Alexandre Gonthier.

Il est pris note que notre camarade Alfred Rey a été invité comme orateur officiel pour le 1^{er} mai, et que jeunes et moins jeunes pourront danser au son de l'orchestre Römer. Notre camarade Villard, comme membre du Comité directeur, tout en invoquant la possibilité de se faire remplacer au sein de celui-ci par l'un de nos camarades, nous parle du statut des catholiques et de l'exclusion du parti d'un de nos camarades de Montreux. Roger Bornand nous fait part de ses premières impressions de député, alors que Jean-Daniel Fattetbert nous parle de ses expériences comme municipal.

Le futur programme d'activités sera mis sur pied prochainement par le comité.

S. T.

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.20 16 ans

Technicolor - Panavision
John Wayne, le héros des films d'action, dans une aventure prodigieuse, réalisée par Andrew V. McLaglen
LES FEUX DE L'ENFER
avec K. Ross, J. Hutton, V. Miles
Le film principal commence tout de suite

Bel-Air Tél. 23 53 12

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans

Première romande
George Hilton et Frank Wolff dans
QUAND LES VAUTOURS ATTAQUENT...
(IL TEMPO DEGLI AVVOLTOI)
Un superwestern - Eastmancolor

Eldorado Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Ce soir, nocturne à 23.15
Panavision - Couleurs Le plus beau western des dix dernières années
BUTCH CASSIDY ET LE KID
avec Paul Newman, Robert Redford, Katherine Ross - Parlé français

Palace Tél. 22 13 50

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans

Première
Un éclat de rire libérateur!
Bernadette Lafont est «Marie la Croquante» (Faveurs supprimées)
LA FIANCÉE DU PIRATE
réalisé par Nelly Kaplan - Musique de Georges Moustaki
Un film d'une santé colossale

Athénée Tél. 23 24 12

14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans

La plus explosive histoire d'espionnage du siècle! - Alfred Hitchcock
L'ÉTAU
(TOPAZ) avec Frederick Stafford, Dany Robin, Michel Piccoli, Philippe Noiret, Claude Jade - Tiré du bestseller de Léon Urli - Mus. de Maurice Jarre

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 12 ans

Mardi et vendredi, 12.15: ciné-lunch
Doris Day et Brian Keith dans
IL Y A UN HOMME DANS LE LIT DE MAMAN
(WITH SIX YOU GET EGGROLL)
Parlé français: 14.30, 19.00, 21.00
Parlé français: 14.30, 19.00, 21.00
Prix: Fr. 4.-, 5.-, 6.-

Georges V. Tél. 23 45 31

En franç.: 14.00, 20.15, 22.15
En angl.: 16.15, 18.15 (s.-t.)

Première romande
Le plus grand succès actuel du cinéma américain, réalisé par Dennis Hopper
EASY RIDER
produit par Peter Fonda avec Dennis Hopper et Peter Fonda
Technicolor Faveurs supprimées

Romandie Tél. 23 47 64

En français: 14.30, 20.30 18 ans
Sam. nocturne à 23.15
En anglais: 17.00 (sous-titré)
Kirk Douglas et Faye Dunaway
Le dernier E. Kazan d'une audace folle
L'ARRANGEMENT
(THE ARRANGEMENT) avec Deb Kerr
Panavision Technicolor
et Richard Boone - Faveurs supprimées

Atlantique Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Emouvant, envoûtant, plein d'intelligence et de sensibilité - Un film de Vittorio de Seta - Eastmancolor
L'INVITÉE
avec Michel Piccoli, Joanna Shimkus
Le désespoir d'une femme trompée la conduit à un autre.

Capitole Tél. 22 51 52

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Première vision
Jean Gabin dans
LA HORSE
La drogue... le feu... le sang... avec Danièle Ajoret, Michel Barbey, Pierre Dux, Félix Marten - Eastmancolor

Lido Tél. 23 21 44

14.30, 17.00, 20.00, 22.30 18 ans

2e semaine
Version originale sous-titrée
FELLINI SATYRICON
Faveurs supprimées

Corso-Renens Tél. 34 00 55

RELACHE

Dès jeudi:
20.30 16 ans
TRAIN D'ENFER

SUCCÈS SOCIALISTE DANS LE SCHLESWIG-HOLSTEIN (RFA)

Les élections communales qui se sont déroulées dimanche dans le land allemand du Schleswig-Holstein ont vu une nette victoire du Parti social-démocrate (SPD) qui, grâce à des gains importants, talonne les chrétiens-démocrates (CDU) : la SPD obtient en effet 43,5% des voix contre 45,4% à la CDU. Aux élections de 1966, ces chiffres étaient respectivement de 39,8% et 45,1%. Les gains chrétiens-démocrates ont donc été infimes.

Les grands perdants de ces élections, destinées à renouveler environ 13 000 sièges dans les conseils légis-

latifs des villes, des districts et des communes sont les libéraux (FDP), victimes de la polarisation qui se forme autour des deux grands partis (ils passent de 9,8% des voix en 1966 à 5,7%) et le Parti néo-nazi NPD, qui ne remporte que 2,4% des voix.

Un cinquième parti présentait des candidats dans le Schleswig : l'Union des électeurs du Schleswig du Sud, qui représente la minorité danoise. Il a obtenu 1,7% des voix, contre 2,2% en 1966.

Pour la première fois, les électeurs entre 18 et 20 ans étaient appelés aux urnes. La participation a été forte : plus de 72%.

...et en Carinthie (Autriche)

Les deux grands partis autrichiens, le Parti socialiste du chancelier B. Kreisky et le Parti populiste (opposition) sont sortis vainqueurs des élections municipales qui ont eu lieu dimanche en Carinthie.

Les socialistes ont recueilli dans cette province, qui est l'un de leurs bastions en Autriche, 51,14% des suffrages, soit 1,9% de plus qu'aux élections de 1964 à la Diète. Les popu-

listes, réunissant 27,27% des voix, en ont gagné 1,3%. Les perdants ont été les libéraux (-1%), les communistes (qui ont perdu deux tiers de leurs électeurs) et les autres petits partis.

Par rapport aux élections législatives du 1^{er} mars, la tendance a toutefois été plus favorable au Parti gouvernemental socialiste qu'au Parti conservateur.

LA CHINE À MIS UN SATELLITE SUR ORBITE

Vendredi, la Chine a lancé avec succès son premier satellite, a annoncé samedi l'agence Chine nouvelle.

Le satellite, ajoute l'agence, suit une trajectoire dont le périégée est de 439 km. et l'apogée 2384 km. Son poids est de 17 kilogrammes et il diffuse l'hymne « L'Orient est rouge » sur une fréquence de 20,009 mégacycles. Ce satellite effectue une révolution autour de la terre en 114 minutes. L'angle de son orbite par rapport au plan de l'Equateur est de 68,5 degrés.

Cette mise sur orbite semble avoir

provoqué moins d'étonnement que d'inquiétude dans les milieux autorisés américains.

L'heure de l'ICBM — ou lanceur spatial — chinois menaçant les Etats-Unis risque en effet de sonner beaucoup plus tôt que prévu, précise-t-on dans les mêmes milieux où l'on constate que si la Chine communiste a littéralement brûlé les étapes en accédant au rang de puissance thermonucléaire, elle a fait de même en prenant place à l'improviste dans le club mondial de l'espace.

Entretiens germano-polonais:

Satisfaction à l'issue de la troisième étape

Le secrétaire d'Etat ouest-allemand Duckwitz, qui a mené à Varsovie des entretiens politiques avec le vice-ministre polonais des Affaires étrangères est rentré samedi matin en Allemagne fédérale avec sa délégation. Dans les milieux de cette délégation, on se montrait satisfait de ces pourparlers qui ont duré trois jours. Il y a été question de la renonciation à l'usage de la force comme moyen de régler les différends et de la frontière Oder-

Neisse. Les résultats obtenus, déclare-t-on dans les milieux intéressés, sont les meilleurs que l'on pouvait espérer. On s'est également montré convaincu que les négociations économiques pour un accord à long terme entre la Pologne et l'Allemagne de l'Ouest, négociations ouvertes en octobre dernier à Bonn, mais actuellement au point mort, pourront reprendre bientôt et qu'elles seront menées à bonne fin.

Colombie: LE «SYSTÈME» PRIS EN DÉFAUT

Les Colombiens devront encore attendre trois ou quatre jours avant de connaître les résultats des élections présidentielles du dimanche précédent. Ils étaient attendus ce dimanche à l'issue d'un nouveau dépouillement exigé par les partisans de l'ancien dictateur Gustavo Rojas Pinilla. Celui-ci, battu de 60 000 voix par le candidat du Front national au pouvoir, M. Pastrana Borrero, avait accusé les autorités d'avoir falsifié les élections qu'il avait qualifiées de « véritables farces ». Ses partisans ont été jusqu'à menacer de prendre le maquis si Pastrana était déclaré vainqueur.

Dans le contexte colombien, on peut se demander ce que valent ces élections et ce que valent ces chiffres. La participation électorale aurait été « élevée »: 50% d'abstentions seulement, contre 63% en 1966 et 70% aux législatives de 1968. La moitié de la population est analphabète...

Les fraudes font plus ou moins partie du système électoral, et les partisans de Rojas Pinilla n'ont pas manqué d'accuser leurs adversaires d'avoir falsifié les résultats. Ce n'est pas invraisemblable.

Dans le système politique colombien classique, le Parti libéral et le Parti conservateur alternaient au pouvoir et se livraient des luttes parfois violentes. La guerre civile « larvée » qui éclata en 1948 et se prolongea jusqu'au début des années 1950 a fait 200 000 ou 300 000 morts. Le monde entier l'ignora... Le Parti conservateur, très lié à l'oligarchie des propriétaires terriens et au cléricanisme d'un clergé venu très tard à la démocratisation, s'opposait au Parti libéral plus représentatif de la bourgeoisie urbaine, et relativement anticlérical. En fait, les deux partis sont également les instruments de la classe possédante.

Pour mettre un terme à leur lutte stérile, les « modérés » des deux partis conclurent, en 1958, un pacte d'union

nationale, prévoyant l'alternance au pouvoir d'un élu conservateur et d'un élu libéral. C'était au sortir de la dictature de Rojas Pinilla, précisément, dont le règne — appuyé par l'armée — fut marqué par la « pacification » du pays et par une vague ébauche de « justicialisme » à la manière de Peron. L'oligarchie s'entendit pour le renverser.

Le pacte du Front national avait été conclu pour seize ans, jusqu'en 1974. En cette année 1970, le conservateur M. Pastrana Borrero avait dès lors à succéder au libéral M. Lleras Restrepo, le président sortant, dont les velléités réformatrices n'ont pu venir à bout d'un seul des problèmes fondamentaux du pays.

La misère des masses est toujours aussi grande: un niveau de vie « de survivance » pour 55% de la population et « infrahumain » pour 25%, en face de 5% de privilégiés.*

L'espérance de vie est inférieure à 50 ans. L'exode rural grossit démesurément un prolétariat urbain de déracinés. La réforme agraire n'en est qu'à ses balbutiements.

L'économie colombienne, excessivement tributaire du cours du café, (70% des exportations), subit bien entendu la même emprise de l'Amérique du Nord que partout ailleurs en Amérique latine. Le capital amé-

ricain contrôle la Choco Pacifico Company, qui exploite l'émeraude, le platine et l'or de la Colombie. C'est encore le capital « yankee » qui contrôle les huit dixièmes de la production pétrolière.

Contre le régime, des maquis paysans se sont dressés, comme la fameuse république de Marquetalia. Il n'est pas douteux que le règne sanglant des « bandoleros » et les violences de la guerre civile ont accéléré le processus de la prise de conscience paysanne.

Mais les « zones d'autodéfense » paysannes furent attaquées et réduites. C'est au maquis que fut tué un admirable prêtre, Camillo Torres, leader révolutionnaire, qui trouva la mort le 15 février 1966. Depuis, les groupes révolutionnaires colombiens (ELN, FARC) subsistent, mais piétinent. Le Parti communiste colombien, tout en s'efforçant de contrôler le mouvement révolutionnaire, n'a pas quitté les sentiers battus du « légalisme ». C'est une des causes des échecs du mouvement révolutionnaire en Colombie — comme au Venezuela, au Guatemala, en Bolivie, etc.

Il est cependant difficile de dire que le régime du « Front national » soit solide et en prise directe sur les masses! La campagne démagogique de Rojas Pinilla, rompant les règles du jeu adopté par l'oligarchie, ne pouvait qu'inquiéter le gouvernement — et Washington.

Il ne faut pas chercher ailleurs les causes de la « victoire » du candidat officiel.

R. F.
(« Le Peuple », Bruxelles.)

* Enquêtes d'organismes internationaux: CEPAL, FAO.

● BRUXELLES. — La police est intervenue dimanche à Bruxelles pour disperser six cents manifestants qui avaient envahi la gare centrale et jeté des pierres contre un entrepôt d'archives de l'OTAN, à la suite d'une marche de protestation contre la guerre du Vietnam, à laquelle quatre mille personnes ont participé.

● ISTANBUL. — Une violente explosion s'est produite, samedi matin dans les bureaux de la compagnie aérienne israélienne El-Al. Un agent de police, qui se trouvait en faction devant l'immeuble, a été blessé.

● PARIS. — Le vingt-cinquième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, a été marqué dimanche matin par une brève cérémonie silencieuse dans la crypte, près de Notre-Dame de Paris, où repose le « déporté inconnu ».

● LISBONNE. — Cunha Leal, leader du Mouvement démocrate et social, dans l'opposition depuis l'avènement du régime de M. Salazar, est mort dimanche à Lisbonne, à la suite d'une maladie cardiaque. Il était âgé de 81 ans.

● SOFIA. — M. Aldo Moro, ministre italien des Affaires étrangères, est arrivé dimanche soir à Sofia pour une visite officielle de trois jours en Bulgarie sur invitation de M. Ivan Bachev, ministre bulgare des Affaires étrangères.

● PORT-AU-PRINCE. — La capitale de la République d'Haïti a été bombardée vendredi par trois ou quatre unités appartenant aux gardes-côtes haïtiens et qui ont été saisies par des rebelles. Le département d'Etat américain, qui a annoncé cette nouvelle, a précisé que les obus tirés par ces bâtiments étaient dirigés principalement contre le palais présidentiel. Washington a refusé l'aide que réclamait Duvalier. Mais il semble qu'une fois de plus cette rébellion ait échoué.

● ROME. — Le vingt-cinquième anniversaire de la libération de l'Italie a été marqué par des manifestations d'extrême-gauche et d'extrême-droite dans plusieurs grandes villes italiennes. Plusieurs manifestants ont été arrêtés.

● LE CAIRE. — Le président Nasser a procédé dimanche à un remaniement ministériel, dont le fait marquant est la nomination de M. Mohamed Hassan in Heykal, rédacteur en chef du journal officiel égyptien « Al Ahram », au poste de ministre de l'Orientation nationale. M. Heykal qui passe pour être le confident du chef de l'Etat, garde cependant ses fonctions au sein du journal, de même qu'à la tête de la maison d'édition d'« Al Ahram ».

● GEORGETOWN. — La Guyane a rompu samedi ses relations avec le Portugal en cessant de reconnaître son consul honoraire à Georgetown. Cette rupture des relations diplomatiques fait suite à celle des relations commerciales annoncée il y a quatre jours. La Guyane ne donne aucune raison à ces décisions mais Georgetown vise vraisemblablement à prouver son désaccord avec la politique du Portugal en Afrique.

● BRASILIA. — Un Boeing 738 de la compagnie brésilienne Vasp, avec 38 personnes à bord, a été détourné samedi après midi sur Cuba.

AU GRAND CONSEIL GENEVOIS M. Babel a-t-il ouvert une crise au sein du gouvernement?

(Suite de la première page)

du compte d'Etat et de la gestion du Conseil d'Etat et enfin, de l'attribution du solde disponible du bénéfice de trésorerie pour le même exercice. P. Wyss-Chodat, porte-parole du groupe socialiste, relève que la discussion est aisée et facile sur la gestion des comptes de l'Etat lorsque les résultats sont favorables. Et nous socialistes, nous nous réjouissons car avec de bonnes finances, il est possible d'accomplir de nouvelles tâches sociales. D'autre part si les résultats de l'amnistie sont excellents, le Conseil d'Etat se doit de reprendre avec sévérité la lutte contre les fraudeurs qui sont encore nombreux; cela doit se faire par égard aux contribuables honnêtes. Enfin, les mesures préconisées par le Conseil d'Etat pour augmenter les déductions fiscales sont insuffisantes voire dérisoires.

M. Babel, président du Conseil d'Etat, précise que les résultats de l'amnistie établissent que Genève a su tirer le maximum de la campagne d'information entreprise; d'autre part il est absolument nécessaire pour l'Etat de disposer de ressources propres toujours plus importantes pour faire face à des tâches multipliées. Puis il donne quelques renseignements sur l'entrevue d'une délégation du Conseil d'Etat avec les représentants de la Banque Nationale. Les trois projets sont ensuite renvoyés à la Commission des finances.

DÉDUCTIONS FISCALES

L. Piguet (soc.) intervient le premier sur le projet des déductions fiscales proposé par le Conseil d'Etat après le résultat de l'amnistie qui n'a pas rapporté 27 millions de francs, mais moins de treize; de plus, ce résultat se répercutera au cours des années à venir. C'est pourquoi, il serait possible de prévoir des aménagements plus conséquents, en particulier déduire davantage sur les montants versés aux caisses de retraite, aux fonds de prévoyance ou aux assurances vie. Il conviendrait également de faire un geste plus important pour les couples lorsque les deux ont une activité lucrative; enfin, il y a les déductions pour frais de transport qui pourraient être revues. Divers orateurs font des observations sur la fiscalité, alors que M. Babel, chef des Finances, espère que « chacun se montrera plus raisonnable, car il n'est pas possible de faire davantage ». Les projets fiscaux sont renvoyés à la Commission des contributions publiques.

MOTIONS ET RÉSOLUTIONS SOCIALISTES

C'est d'abord Yvette Clerc (soc.) qui présente et développe une motion invitant le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi modifiant à titre provisoire pour l'année scolaire 1970-1971, diverses dispositions concernant le versement des allocations d'études. Il s'agit d'abord d'augmenter les barèmes et ensuite d'améliorer les taux de majoration des allocations d'études.

Nous reviendrons sur cette motion, acceptée à l'unanimité.

La résolution sur le logement, présentée par le Parti socialiste avec l'appui des groupes du travail et chrétien-social, recueillera l'adhésion unanime du Grand Conseil et, après un renvoi devant une commission qui siège le soir même, les députés voteront un texte demandant à la Commission de conciliation des Chambres fédérales, qui se réunira, les 27 et 28 avril 1970, sous la présidence de M. Amstad, conseiller aux Etats, pour tenter de concilier le Conseil national et le Conseil des Etats quant à l'adoption de mesures de protection des locataires contre la résiliation injustifiée de bail, de proposer que les deux Chambres s'entendent sur la variante numéro 3 du Conseil fédéral, proposée à ladite commission de conciliation donnant aux cantons où un besoin étendu de protection des locataires l'exige, le pouvoir, durant cinq ans d'autoriser l'autorité judiciaire compétente à annuler la résiliation au lieu de prolonger le bail, et qui souhaite, en outre, que cette compétence puisse être renouvelée si ce besoin subsiste.

LOGEMENTS DES SAISONNIERS

C'est encore une résolution de la gauche, présentée simultanément par le Parti socialiste et le Parti du travail qui est développée par P. Schmid (soc.) et par M. Magnin (com.). Elle a trait aux conditions de logements des saisonniers et recueille aussi l'adhésion

unanime du Grand Conseil, sauf M. Barde (lib.) qui s'abstient. Le texte adopté invite le Conseil d'Etat

— à s'assurer que les entrepreneurs sont généralement à même de fournir un logement décent aux saisonniers qu'ils demandent à faire venir avant de leur en accorder l'autorisation;

— à mettre sur pied un véritable organisme de contrôle des logements des saisonniers qui procéderait immédiatement à une enquête sur les conditions dans lesquelles sont actuellement logés et accueillis les saisonniers;

— à prendre, ou à faire prendre par les entrepreneurs, toutes les mesures nécessaires pour améliorer ces conditions de logement lorsqu'elles sont insuffisantes;

— à étudier en outre les moyens de contribuer à la satisfaction des requêtes en cours en vue de la suppression de l'inhumain et irrationnel statut des saisonniers.

Notons encore que le Grand Conseil a accepté à l'unanimité un crédit de 775 000 fr. pour la construction et l'équipement de logements pour personnes âgées à Onex. Le conseiller d'Etat W. Donzé (soc.) est à l'origine de ce projet proposé par le Conseil d'Etat.

LE PAS DE CLERC DU PRÉSIDENT BABEL

M. Duboule (PICS), ancien président du Parti chrétien-social, avait interpellé à propos de ce qui ne va pas

dans les centres de loisirs; il estime le contrôle de l'Etat insuffisant. A. Chavanne, chef du Département de l'instruction publique, lui répond que la loi sur les centres de loisirs prévoit que ceux-ci dépendent d'associations et que c'est aux organes de gestion de voir ce qui ne va pas. M. Duboule n'est pas satisfait de cette réponse et c'est alors que M. Babel, président du Conseil d'Etat demande la parole pour dire: M. Chavanne a répondu en son nom personnel; quant au Conseil d'Etat il répondra lors d'une prochaine séance. Cette attitude est assez inhabituelle pour permettre toutes les suppositions. Est-ce M. Babel, homme de parti, qui a pris cette position en raison de l'interpellation de l'un des siens? Ou est-ce l'homme de gouvernement que le problème des centres de loisirs préoccupe? De toute façon l'affaire aura une suite.

En fin de séance, on entendit encore les interpellations d'E. Luisoni (soc.) sur le manque de coordination entre certains départements, puis M. Gautier (lib.) s'en prit au Département de l'instruction publique au sujet d'un film intitulé: « Une Fille et les Fusils » qui aurait passé dans une classe du C.O. A. Chavanne répond qu'il procédera à une enquête et vu ce qui s'est passé tout à l'heure, répond sous réserves, ce qu'il n'a jamais vu depuis huit années qu'il est au Conseil d'Etat. Et M. Babel annonce que le Conseil d'Etat répondra dans une prochaine séance.